

# RAPPORT DE SYNTHÈSE



## ARC MÉDITERRANÉEN

Analyse du volet « inondation » de l'ensemble des DDRM  
et d'une sélection de DICRIM et de PCS de l'arc méditerranéen



## RÉDACTEURS

### CYPRÈS :

Caroline HERVE

Nicolas CATALA

### DREAL Provence Alpes Côte d'Azur :

Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC

Mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen »

## CONCEPTION GRAPHIQUE

Valérie SCOTTO DI CESARE

[www.vsdcom.fr](http://www.vsdcom.fr)

## DATE DE PUBLICATION

Novembre 2018

## RÉSUMÉ

Depuis 2017, une mission interrégionale de coordination de la politique de prévention des inondations a été mise en place par le Préfet de zone sur 23 départements du sud-est de la France (21 départements de la zone de défense et de sécurité sud ainsi que les départements de la Drôme et de l'Ardèche).

Cette mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (MIAM), placée auprès de la direction de la DREAL Provence Alpes Côte d'Azur, vise notamment à :

- favoriser un travail multi-partenarial et interministériel dans le domaine,
- développer des actions innovantes et concrètes pour améliorer la prévention des inondations rapides,
- analyser la performance des démarches de gestion mises en œuvre.

Dans le cadre de ces travaux, et à la lumière des enseignements issus du retour d'expérience d'évènements passés, l'analyse du volet « inondation » d'outils réglementaires d'information préventive et de planification de la gestion de crise est apparue utile. Pour mener à bien cette action, la MIAM a mobilisé l'appui technique du Cyprès.

Le présent rapport a pour objectif de dresser un état des lieux, aussi bien quantitatif et qualitatif, des outils réglementaires d'information préventive que sont les Dossiers Départementaux des Risques Majeurs (DDRM) et d'une sélection de Dossiers d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) et de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sous l'angle « prévention des pluies intenses méditerranéennes et des inondations rapides » sur les 23 départements.

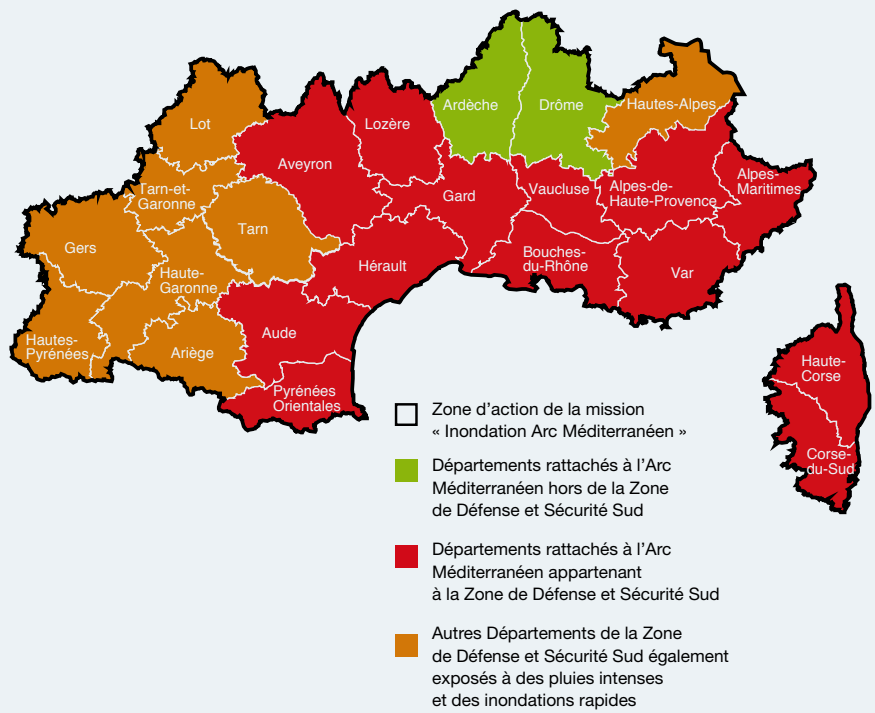
Des recommandations et des bonnes pratiques sont formulées afin d'optimiser l'intégration de cette problématique dans ces documents.

3	Résumé
7	1 Contexte
7	1.1 Une action interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen »
7	1.2 Champ et objectifs de la présente étude
7	1.3 Rappels sur les outils analysés
7	1.3.1 Le DDRM
7	1.3.2 Le DICRIM
8	1.3.3 Le PCS
8	2 Démarche générale
8	2.1 Grilles d'analyse
8	2.1.1 Thématiques abordées
9	2.1.2 Précautions d'usage
9	2.1.3 Relecture des grilles d'analyse
9	2.2 Définition d'un échantillonnage de communes pour l'analyse des PCS et DICRIM et récupération des documents
9	2.2.1 Extraction de la base de données Géorisques
9	2.2.2 Critères retenus pour le choix des communes
10	2.2.3 Liste des communes concernées par l'analyse des DICRIM et PCS
12	2.2.4 Récupération des documents
12	2.2.5 Difficultés rencontrées
13	2.3 Traitement statistique
13	3 Regard quantitatif sur les documents règlementaires
13	3.1 DDRM
14	3.2 DICRIM
16	3.3 PCS
18	4 Regard qualitatif sur les documents réglementaires
18	4.1 DDRM
18	4.1.1 Connaissance des risques inondations
18	4.1.1.1 État des phénomènes d'inondations
20	4.1.1.2 Mention des pluies intenses méditerranéennes
20	4.1.1.3 Données sur les bassins versants
20	4.1.1.4 Données sur les aléas et les risques
22	4.1.1.5 Impact sur le changement climatique
23	4.1.1.6 Autres thématiques
23	4.1.2 Acteurs clés
24	4.1.3 Information préventive
24	4.1.3.1 Mention des 8 bons comportements à adopter en cas de pluies intenses
25	4.1.3.2 Autres thématiques
26	4.1.4 Outils de vigilance et d'avertissement
28	4.1.5 Maîtrise de l'urbanisation
29	4.1.6 Démarches partenariales et outils de gestion de bassin
31	4.1.7 Réduction de la vulnérabilité
31	4.1.8 Préparation aux situations d'urgence et gestion de crise
33	4.1.9 Cartographie
35	4.1.10 Illustrations et schémas
35	4.1.11 Liens utiles

## page

## SOMMAIRE

36	4.1.12	Tableau de synthèse
36	4.1.13	Bonnes pratiques autour du DDRM
38	4.2	DICRIM
38	4.2.1	Remarque générale sur la grille d'analyse
38	4.2.2	Connaissance des risques inondation
40	4.2.3	Information préventive
41	4.2.4	Illustrations et schémas
42	4.2.5	Outils de vigilance institutionnels et d'avertissement
43	4.2.6	Maîtrise de l'urbanisation
44	4.2.7	Démarches partenariales et zoom sur des actions emblématiques
46	4.2.8	Réduction de la vulnérabilité
47	4.2.9	Cartographie
47	4.2.10	Contacts utiles
47	4.2.11	Bonnes pratiques autour du DICRIM
48	4.3	PCS
48	4.3.1	Connaissance des risques inondations
51	4.3.2	Enjeux
51	4.3.3	Outils de vigilance institutionnels et dispositifs de surveillance et d'avertissement ou alerte locaux
53	4.3.4	Information des populations
55	4.3.5	Fiche actions des acteurs clés
56	4.3.6	Préparation aux situations d'urgence et gestion opérationnelle
59	4.3.7	Cartographie
60	4.3.8	Maintien opérationnel du PCS
61	4.3.9	Bonnes pratiques autour du PCS
62	5	Synthèse et perspectives
64	6	Annexes
64	6.1	Grille de lecture DDRM
67	6.2	Grille de lecture DICRIM
69	6.3	Grille de lecture PCS



## 1 CONTEXTE

### 1.1 UNE ACTION INTERRÉGIONALE « INONDATION ARC MÉDITERRANÉEN »

Si l'historique des événements montre que 15 départements sont particulièrement exposés, l'ensemble des départements de la zone de défense et de sécurité sud sont concernés et se doivent d'anticiper d'éventuelles inondations liées à des pluies intenses méditerranéennes. Une coordination interrégionale de la prévention des risques d'inondation est ainsi indispensable pour veiller à une cohérence des politiques menées et à un partage d'expériences à cette échelle.

C'est pourquoi, le Préfet de Zone de Défense et de Sécurité Sud a décidé de créer en juin 2017 une mission interrégionale pour la coordination de la prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen. Cette mission est placée auprès de la direction de la DREAL PACA en tant que DREAL de zone.

La mission « Inondation Arc Méditerranéen », désignée par l'acronyme MIIAM/DREAL PACA, a pour objectif d'améliorer la performance des dispositifs de prévention des risques d'inondation et d'assurer une cohérence zonale dans la mise en œuvre opérationnelle sur l'ensemble de l'arc méditerranéen. Pour cela, elle veille à un travail interministériel et multi-partenarial en favorisant notamment les synergies entre les acteurs de la prévention et de la protection civile.

Sur le champ du développement de la culture du risque, elle assure notamment un relais actif sur le terrain de la campagne de communication nationale « pluies intenses méditerranéennes ».

Son champ d'action porte sur 23 départements : les 21 départements de la zone de défense et de sécurité sud ainsi que la Drôme et l'Ardèche.

Depuis sa création, de nombreuses actions ont été menées par la mission en lien avec les territoires et les acteurs en présence (services de l'État, collectivités, services de secours, associations...), dont les services de l'État, les collectivités et les syndicats de rivière du Var.

Le suivi des activités de la mission interrégionale « inondation arc méditerranéen » et le partage des réalisations est notamment assuré via une page dédiée du site internet de la DREAL PACA à l'adresse suivante : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/inondations-arc-mediterraneen-r2225.html>.

### 1.2 CHAMP ET OBJECTIFS DE LA PRÉSENTE ÉTUDE

Les suivis des outils réglementaires de prévention des risques passent souvent par un suivi quantitatif. Si cet

indicateur est pertinent pour témoigner de l'existence de documents obligatoires ou mis en place de façon volontaire, il ne permet pas de mesurer la performance de ces outils.

Les retours d'expérience sur des inondations passées montrent que le contenu du volet « inondation » des outils réglementaires d'information préventive que sont les Dossiers Départementaux des Risques Majeurs (DDRM) et les Dossiers d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) est variable selon les territoires. Il en est de même pour le contenu et le caractère opérationnel des documents de planification de la gestion de crise à l'échelle locale que sont les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

L'étude conduite par la MIIAM/DREAL PACA avec l'appui du Cypres vise à dresser un état des lieux quantitatif et qualitatif des trois outils précités, sous l'angle « prévention des pluies intenses méditerranéennes et des inondations rapides » sur les 23 départements couverts par la mission interrégionale. Il s'agit in fine de formuler des recommandations pour une optimisation de ces documents et une meilleure intégration de cette problématique en leur sein.

### 1.3 RAPPELS SUR LES OUTILS ANALYSÉS

#### 1.3.1 LE DDRM

Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) est un document dans lequel le préfet consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département. Il mentionne les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde et décrit les mesures de mitigation qui peuvent être mises en œuvre vis-à-vis de l'intensité des aléas et de la vulnérabilité des enjeux, pour en atténuer les effets.

En précisant les notions d'aléas et de risques majeurs, le DDRM doit recenser toutes les communes à risques du département, dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.

Le DDRM est disponible à la préfecture et à la mairie. Il est mis à jour, en tant que de besoin, dans un délai qui ne peut excéder cinq ans (article R125-11 du Code de l'Environnement).

#### 1.3.2 LE DICRIM

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est la déclinaison locale du DDRM. Établi par le maire, il reprend les informations transmises par le préfet et indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécu-

rité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque.

Au-delà de la présence d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé, d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) impactant la commune ou d'une localisation dans les zones de sismicité 2, 3, 4 ou 5 rendant obligatoire l'élaboration d'un DICRIM, il est à noter que sur l'ensemble de l'Arc Méditerranéen (23 départements - 6535 communes), cette obligation s'applique à l'ensemble des communes du fait de l'article L133-1 du code forestier.

Le DICRIM est consultable en mairie (article R125-11 du Code de l'Environnement) mais une diffusion la plus large possible du document est recommandée.

Les Maires dont les communes sont couvertes par un PPR prescrit ou approuvé doivent délivrer au moins une fois tous les 2 ans auprès de la population une information sur les risques.

Même si les textes ne prévoient pas une périodicité de mise à jour obligatoire, ce document étant fortement lié au DDRM et au PCS, sa révision-mise à jour est recommandée tous les 5 ans au plus tard.

### 1.3.3 LE PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été institué par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et actuellement codifié à l'article L. 731-3 du Code de la sécurité intérieure.

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Son élaboration est obligatoire pour les communes soumises à un PPR approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un PPI.

Le PCS est mis à jour en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques. Le délai de révision ne peut excéder 5 ans.

## 2 DÉMARCHE GÉNÉRALE

### 2.1 GRILLES D'ANALYSE

Pour permettre une analyse globale et comparative du volet « inondation » des DDRM, DICRIM et PCS sélectionnés, des grilles d'analyse ont été produites pour chaque document.

Ces grilles sont présentées en annexe.

Au-delà de leur utilité dans le cadre de la présente étude,

ces grilles constituent des outils mis à la disposition des acteurs locaux (préfectures, DDTM, collectivités, syndicats de rivière ...) pour poursuivre le travail sur leur territoire et réaliser un auto-diagnostic des documents en présence.

#### 2.1.1 THÉMATIQUES ABORDÉES

Les grilles d'analyse traitent des thématiques suivantes :

- DDRM
  - Connaissance des risques inondations
  - Acteurs clés
  - Information préventive
  - Outils de vigilance institutionnels
  - Dispositifs de surveillance et d'avertissement locaux
  - Maîtrise de l'urbanisation
  - Démarches partenariales et outils de gestion de bassin
  - Réduction de la vulnérabilité
  - Préparation aux situations d'urgence et gestion de crise
  - Cartographie
  - Illustrations et schémas
  - Liens utiles
  - Tableau de synthèse des communes exposées
  - Bonnes pratiques autour du DDRM
- DICRIM
  - Connaissance des risques inondations
  - Information préventive
  - Illustrations et schémas
  - Mention/Lien vers les outils de vigilance institutionnels
  - Mention de dispositifs de surveillance et d'avertissement locaux
  - Maîtrise de l'urbanisation
  - Démarches partenariales et zoom sur des actions emblématiques
  - Réduction de la vulnérabilité
  - Cartographie
  - Contacts utiles
  - Bonnes pratiques autour du DICRIM
- PCS
  - Connaissance des risques inondations
  - Enjeux
  - Outils de vigilance institutionnels
  - Dispositifs de surveillance et d'avertissement/alertes locaux
  - Information des populations
  - Fiches actions des acteurs clés
  - Préparation aux situations d'urgence et gestion opérationnelle



- Cartographie
- Maintien opérationnel du PCS
- Bonnes pratiques autour du PCS

### 2.1.2 PRÉCAUTIONS D'USAGE

Le contenu de ces grilles d'analyse n'a pas été construit comme un référentiel obligatoire. Il vise à permettre une analyse fine des documents sur la partie « risque inondation » avec les spécificités relatives à l'arc méditerranéen. Une priorisation des informations est à intégrer à la lecture pour s'adapter au contexte local et à la date de mise à jour des documents.

### 2.1.3 RELECTURE DES GRILLES D'ANALYSE

Des relecteurs ont été sollicités pour donner leur vision et leurs recommandations pour la conception de ces grilles d'analyse. Merci à chacun d'eux pour leur aide précieuse.

- DDRM
  - Serge Gruet, Préfecture de l'Ardèche
  - Julien Renzoni, DDTM de l'Hérault
  - Anne-Cécile Novella, Préfecture des Alpes-Maritimes
- DICRIM
  - Yacine Haddou, SABA
  - Jérôme Bocquel, DREAL PACA
  - Fabrice Molinier, DDTM des Alpes-Maritimes
- PCS
  - Yacine Haddou, SABA
  - Edmond Mari, Maire de Châteauneuf-Villevieille
  - Mathias Lavalé, Irma

## 2.2 DÉFINITION D'UN ÉCHANTILLONNAGE DE COMMUNES POUR L'ANALYSE DES PCS ET DICRIM ET RÉCUPÉRATION DES DOCUMENTS

### 2.2.1 EXTRACTION DE LA BASE DE DONNÉES GÉORISQUES

Une extraction Géorisques, base de données grand public issue des données Gaspar collectées par les fournisseurs services de l'Etat et gérée par la Direction Générale de Prévention des Risques (DGPR) du Ministère en charge de l'écologie, a été réalisée en mars 2018 et traitée pour recueillir les informations relatives aux DICRIM et aux PCS par département.

### 2.2.2 CRITÈRES RETENUS POUR LE CHOIX DES COMMUNES

Afin de sélectionner une cinquantaine de DICRIM et PCS à analyser sur l'arc méditerranéen, les critères suivants ont été définis pour choisir les communes sur lesquelles porterait l'analyse :

- Commune ayant fait l'objet de CatNat Inondation
- Commune disposant d'un PPR Inondation approuvé
- Commune ayant réalisé un PCS
- Commune ayant réalisé un DICRIM

Dans certains départements, aucune commune ne remplit l'ensemble de ces critères comme le département de l'Ariège pour lequel aucun DICRIM n'est référencé dans la base Géorisques.

Sur la base de cette première liste, nous avons cherché un échantillon de communes représentatif de la diversité de taille des communes de l'arc méditerranéen :

Population	Nbre de communes	%
< 1 000	4	7%
1 001 < < 10 000	35	60%
10 001 < < 50 000	14	23%
50 001 < < 100 000	4	7%
> 100 000	2	3%
<b>59</b>		

Nous avons également veillé à ce que les communes retenues n'aient pas déjà été étudiées dans le rapport «Analyse de l'information préventive communale» d'Arnaud Bouy commandé en 2018 par le ministère de la transition écologique et solidaire ([http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2b\\_rapport\\_etude\\_15\\_com\\_arc\\_med.pdf](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2b_rapport_etude_15_com_arc_med.pdf)).

### 2.2.3 LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR L'ANALYSE DES DICRIM ET PCS

Région	Dépt	Commune	Nb Hts	CatNat	Date PPR	PCS	DICRIM	PCS	DICRIM
					Données Géorisques 03/2018			Documents récupérés	
PACA (6 dépt)	04	Roumoules	729	2	11/2018	Documents récupérés	déc-09	déc-09	déc.-09
	04	Sisteron	7 281	8	janv-17	nov-12	oct-13	janv-16	janv.-17
	05	Guillestre	2 323	1	janv-11		2014		janv.-14
	05	Embrun	6 110	1	avr-17		juil-05	août-18	janv.-07
	06	Puget-Théniers	1 883	9	mai-10	nov-17	mars-17	nov-09	mars-17
	06	Mandelieu	22 203	29	juin-08	nov-17	mars-18	nov-17	mars-18
	06	Villeneuve-Loubet	13 608	39	juil-11	oct-17	sept-14	oct-17	janv.-13
	13	Arles	52 697	20	févr-15	déc-09	janv-10	juin-17	janv.-16
	13	La Ciotat	35 631	8	janv-11	janv-07	janv-07	janv-17	sept.-18
	83	Fréjus	53 511	21	juin-14	janv-05	janv-13	mars-14	janv.-16
	83	Six-Fours-les-Plages	33 652	9	mars-10	mai-11	juin-10	avr-11	janv.-12
	84	Sablet	1 240	5	juil-14	janv-13	mars-11	août-14	
	84	Vaison la Romaine	6 169	11	avr-09			nov-12	janv.-12
	84	Le Thor	8 706	12	juil-02		mars-11	nov-04	janv.-18
AURA (2 dépt)	07	Prades	1 255	3	juil-17	mai-12	mai-12	nov-11	janv.-14
	07	Tournon-sur-Rhône	10 558	15	mai-10	nov-11	nov-11	nov-11	nov.-11
	26	Bouchet	1 409	12	août-17	janv-10		oct-10	
	26	Montélimar	37 193	17	août-17	avr-13		avr-13	janv.-17
	26	Valence	63 405	3	janv-16	hors étude PCS			janv.-15
Occitanie (13 dépt)	09	Lacave	149	3	déc-03	nov-04		oct-13	oct.-13
	09	Lavelanet	6 525	5	mai-04	hors étude PCS			janv.-11
	09	Montjoie-en-Couserans	1 072	4	avr-11	nov-15		juin-15	
	11	Gruissan	4 873	9	avr-17	mai-10	juin-10	nov-09	janv.-09
	11	Limoux	10 275	14	févr-16	oct-11	mars-96	juin-10	juin-10
	12	Millau	22 064	10	mars-15	janv-15		octobre-13	janv.-16
	12	Nant	944	4	mars-15	janv-15		févr-13	
	30	Alès	39 993	13	nov-10			juin-13	juin-13
	30	Nimes	142 205	20	juil-14			nov-17	janv.-18
	30	Aramon	4 047	10	juil-14	août-11	sept-10	nov-02	janv.-10

<b>Occitanie (13 dépt)</b>	30	Remoulins	2 337	11	janv-17	août-11	févr-09	sept-17	janv.-08
	31	Blagnac	23 416	15	mai-10			janv-18	janv.-17
	31	Pinsaguel	2 793	13	mai-10	hors étude PCS			janv.-13
	31	Toulouse	466 297	40	mai-10		mai-12	janv-16	janv.-16
	32	L'Isle-Jourdain	8 345	24	nov-15	non fourni	févr-10		
	32	Marcillac	1 261	11	prescrit	non fourni	févr-10		
	34	Castelnau-le-Lez	19 157	14	avr-17		mai-12	janv-15	janv.-05
	34	Lamalou	2 438	11	mai-05		janv-01	janv-16	janv.-01
	34	Saint-Pargoire	2 118	10	avr-17		avr-11	janv-11	janv.-14
	46	Capdenac	1 093	7	juin-12	nov-13	mai-14	janv-18	janv.-14
	46	Mercurès	1 054	5	juin-08		juin-15		janv.-15
	46	Soturac	628	13	mai-10	févr-13	juil-17	janv-18	janv.-17
	48	Florac-Trois-Rivières	2 107	5	mai-10	nov-15	oct-10	janv-16	janv.-14
	48	Marvejol	4 882	4	mai-10	nov-15	oct-10		oct.-10
	65	Juillan	3 975	4	févr-16				janv.-13
	65	Odos	3 219	10	févr-12	févr-11	avr-11	févr-11	
	65	Tarbes	40 900	12	févr-12	juin-12	avr-11	juin-12	avr.-11
	66	Collioure	3 046	17	déc-03	févr-15	déc-14	janv-13	janv.-16
	66	Corneilla-la-Rivière	2 002	9	mai-10	déc-14	janv-14	janv-16	janv.-08
	81	Blaye-les-Mines	3 061	11	juin-13	juin-13	sept-10	juin-13	sept.-10
81	Sorèze	2 755	15	juil-11	févr-16	mars-16	févr-16	janv.-15	
82	Villebrumier	1 240	15	août-14	févr-16	sept-10	janv-15	janv.-13	
82	Moissac	12 581	26	août-14	août-10	août-10	janv-17	janv.-11	
<b>Corse (2 dépt)</b>	2A	Porto-Vecchio	11 035	13	juil-00		mars-16	janv-15	mars-16
	2A	Ajaccio	65 542	9	août-11		sept-16	sept-16	sept-16
	2A	Bastelicaccia	3 283	4	févr-02			janv-13	
	2B	Oletta	1 569	9	mai-10	janv-17		janv-13	
	2B	Furiani	5 736	13	juin-04	sept-14		sept-14	
	2B	San-Martino-Di-Lota	2 764	8	août-13	sept-14			janv.-17
	2B	Ville-di-Petragugno	3 465	10	janv-17	janv-14		janv-15	

*En orange*, sont indiqués les écarts entre les PCS et DICRIM recueillis et l'état initial de réalisation de ceux-ci renseigné sur la base Géorisques.

## 2.2.4 RÉCUPÉRATION DES DOCUMENTS

Les DDRM ont été tous récupérés sur les sites internet des préfetures.

Les PCS et DICRIM ont été recueillis la plupart du temps auprès des SIDPC des préfetures, mais parfois directement auprès des communes concernées.

## 2.2.5 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Des différences importantes ont été constatées entre les informations issues de Géorisques sur l'existence des PCS et DICRIM et la réalité des documents disponibles.

Des ajustements sur la liste des communes concernées par l'étude ont été nécessaires afin de sélectionner un échantillon de deux DICRIM et PCS par département.

Le recueil des documents a mobilisé selon les cas les préfetures ou les communes concernées. Le fait de ne pas disposer d'un site internet ou d'une base de données permettant le téléchargement centralisé de ces documents aux niveaux départemental, régional ou zonal a rendu cette phase de recueil longue et complexe.

Deux extractions de la base Géorisques ont été réalisées, une première en mars 2018 et une seconde en septembre 2018. Des écarts significatifs ont été constatés entre ces deux extractions. En effet, en juin 2018, la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) a mis à plat cette base de données. Une anomalie a été détectée sur la dernière version de Gaspar (base de données source) installée en septembre dernier : environ 4000 DICRIM et 3500 PCS au niveau national de la base de données Gaspar ne sont plus exportés vers la base de données Géorisques (éléments confirmés par la DGPR début novembre 2018).

## 2.2.6 BONNES PRATIQUES ET RECOMMANDATIONS GÉNÉRIQUES

### RECOMMANDATION GÉNÉRIQUE N°1

Pour assurer un suivi des obligations réglementaires relatives aux DICRIM et PCS, la définition d'une organisation locale (idéalement départementale) pour le suivi de la réalisation, le recueil des documents et la tenue de tableaux de bord départementaux et régionaux est nécessaire.

Les modalités et la périodicité de renseignement de la base nationale Gaspar par les acteurs départementaux et régionaux doivent également être clarifiées.

### BONNE PRATIQUE EN LIEN AVEC LA RECOMMANDATION GÉNÉRIQUE N°1

Des Missions d'Appui Opérationnel (MAO) ont été mises en place suite aux inondations du Var en 2010 et des Alpes-Maritimes en 2015 par les Préfets de département. Réunissant l'ensemble des services locaux en charge de la prévention et de la gestion de crise (préfecture et sous-préfecture, SDIS, DDTM, associations agréées de sécurité civile, conseil départemental...), cette mission a pour objectif :

- de contribuer à la réalisation d'un état des lieux précis par commune des documents relatifs à la prévention et à la gestion opérationnelle des risques majeurs,
- aider et conseiller le maire en matière d'information préventive (DICRIM, information des populations...),
- accompagner le maire dans la rédaction de son PCS et dans sa politique d'exercices.

Des réunions par intercommunalité ou directement avec la commune ont été organisées en présence des membres de la MAO. Des comités de lecture des PCS-DICRIM nouvellement élaborés ou mis à jour ont été organisés pour réaliser une relecture critique constructive des documents et d'adresser aux communes des propositions pour compléter ou parfaire les documents.

### RECOMMANDATION GÉNÉRIQUE N°2

La centralisation à l'échelle régionale des DDRM, PCS et DICRIM sur une plateforme ou un site internet unique permettrait un suivi facilité des réalisations. Les modalités d'accès et de renseignement par les producteurs des documents sont à réfléchir.

### RECOMMANDATION GÉNÉRIQUE N°3

Considérant la dynamique de production et de mise à jour des différents documents analysés et afin de disposer d'indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs, il est proposé que la MIAM réalise chaque année un bilan quantitatif de la production de ces outils et tous les 5 ans un bilan qualitatif.

### RECOMMANDATION GÉNÉRIQUE N°4

Même si les textes ne prévoient pas une périodicité de mise à jour obligatoire, le DICRIM étant fortement lié au DDRM et au PCS, sa révision-mise à jour est recommandée tous les 5 ans au plus tard.

**BONNE PRATIQUE EN LIEN AVEC LA RECOMMANDATION GÉNÉRIQUE N°2**

En région PACA, l'outil Moi Citoyen, accessible sur le site internet de l'Observatoire Régional sur les Risques Majeurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORRM PACA), regroupe l'ensemble des documents d'information préventive existants sur les risques majeurs ainsi que les documents réglementaires en vigueur (pièces constitutives des Plans de Prévention des Risques téléchargeables ; existence d'un Plan Communal de Sauvegarde - PCS). La mise à jour des informations accessibles sur cet outil est assurée par la DREAL PACA et le Cypres.

**2.3 TRAITEMENT STATISTIQUE**

L'ensemble des statistiques ont été réalisés à deux échelles :

- Sur les 15 départements jugés prioritaires,
- Sur les 23 départements représentant l'intégralité du territoire de la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen ».

La date de parution des nouveaux outils ou démarches auxquels il est fait référence dans les grilles d'analyse est prise en compte dans les statistiques pour ne pas fausser les résultats :

- Vigicrues Flash : 2017
- APIC : 2012
- GEMAPI : 2016
- Mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranéen (MIIAM) : septembre 2017
- Référent Départemental Inondation (RDI) : 2011
- RHYTMME sur PACA : 2015
- EAIP : 2011
- TRI-SLGRI : 2012

Seules les données globales et anonymisées sont présentées dans le rapport.

Les grilles d'analyse et les résultats obtenus individuellement sur chaque outil pourront être mis à disposition des producteurs sur demande (uniquement pour les outils produits par le demandeur).

**3 REGARD QUANTITATIF SUR LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES****3.1 DDRM****Tableau de synthèse**

Région	Num Département	Département	DDRM
			Date publication
Corse (2 dépt)	2B	Haute Corse	2015
	2A	Corse du Sud	2011
PACA (6 dépt)	04	Alpes de Haute-Provence	2016
	05	Hautes Alpes	2014
	06	Alpes-Maritimes	2016
	13	Bouches-du-Rhône	2015
	83	Var	2018
	84	Vaucluse	2016
Occitanie (13 dépt)	09	Ariège	2018
	11	Aude	2017
	12	Aveyron	2018
	30	Gard	2013
	31	Haute Garonne	2016
	32	Gers	2013
	34	Hérault	2012
	46	Lot	2005
	48	Lozère	2017
	65	Hautes Pyrénées	2012
	66	Pyrénées Orientales	2017
	81	Tarn	2006
	82	Tarn et Garonne	2015
AURA (2 dépt)	07	Ardèche	2014
	26	Drôme	2017

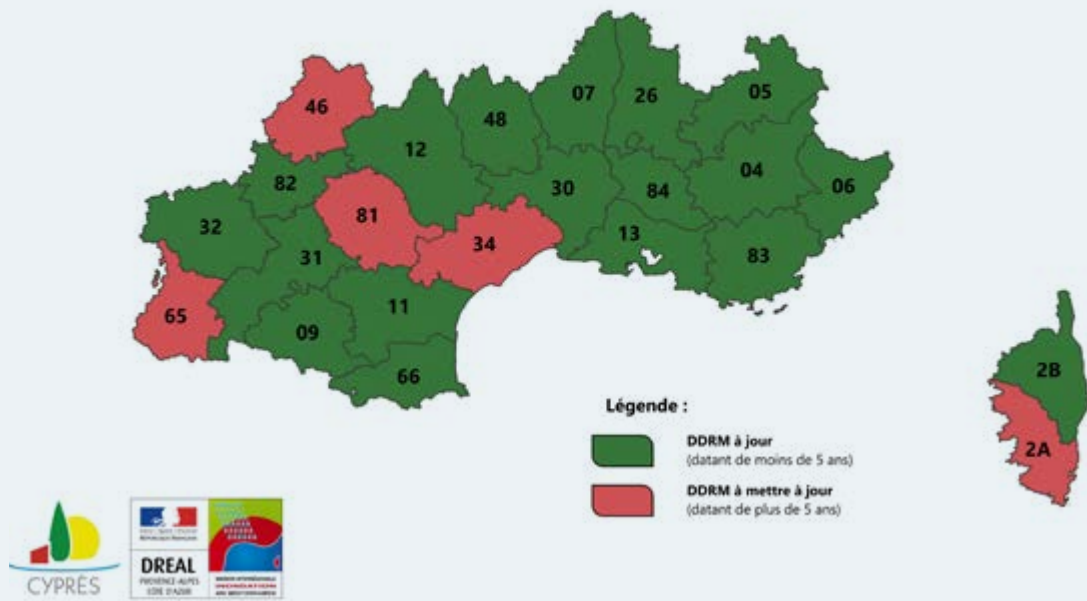
*Surignés en jaune les DDRM de plus de 5 ans*

Sur les 23 DDRM, 5 doivent être mis à jour car ils ont plus de 5 ans : Corse du Sud, Hérault, Lot, Hautes-Pyrénées et Tarn.

### Cartographie de synthèse

## Dossiers Départementaux des Risques Majeurs (DDRM)

Documents soumis à une mise à jour quinquennale  
Mise à jour - septembre 2018



### 3.2 DICRIM

Pour une analyse quantitative des DICRIM, une extraction de la base de données Géorisques a été réalisée en mars 2018.

#### Tableau de synthèse

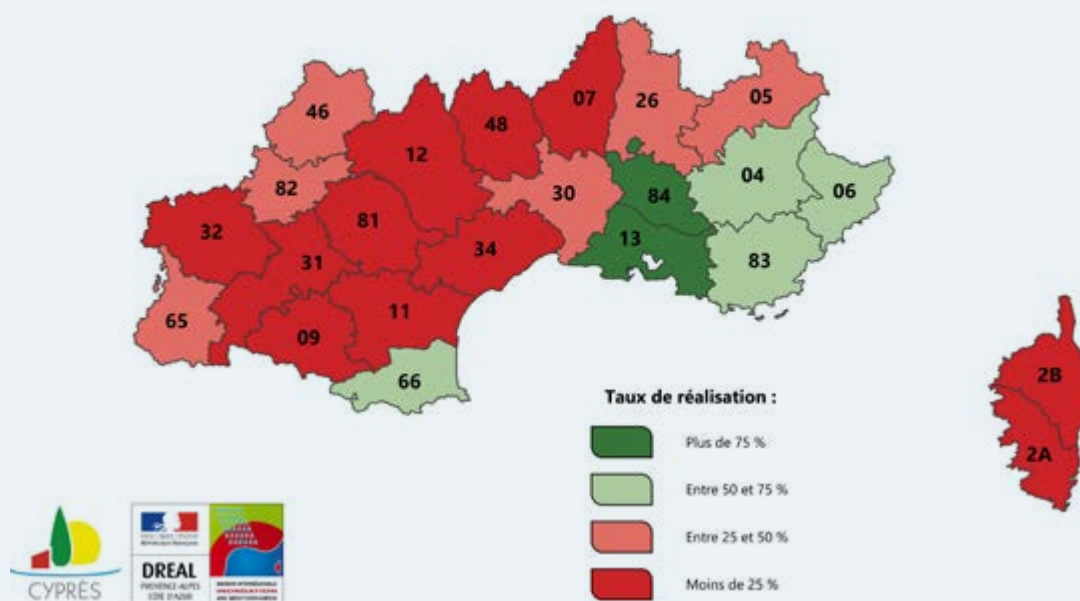
Région	Num Dépt.	Département	Nb Communes	DICRIM	
				GEORISQUES 2018-03	
				DICRIM réalisé	% DICRIM Réalisés
Corse (2 dépt)	2B	Haute Corse	236	1	0%
	2A	Corse du Sud	124	17	14%
PACA (6 dépt)	04	Alpes de Haute-Provence	200	123	62%
	05	Hautes Alpes	172	80	47%
	06	Alpes-Maritimes	163	85	52%
	13	Bouches-du-Rhône	119	94	79%
	83	Var	153	96	63%
	84	Vaucluse	151	151	100%

Région	Num Dépt.	Département	Nb Communes	DICRIM	
				GEORISQUES 2018-03	
				DICRIM réalisé	% DICRIM Réalisés
Occitanie (13 dépt)	09	Ariège	332	0	0%
	11	Aude	438	67	15%
	12	Aveyron	304	25	8%
	30	Gard	353	97	27%
	31	Haute Garonne	589	5	1%
	32	Gers	463	37	8%
	34	Hérault	343	8	2%
	46	Lot	340	115	34%
	48	Lozère	185	24	13%
	65	Hautes Pyrénées	474	134	28%
	66	Pyrénées Orientales	226	127	56%
	81	Tarn	323	24	7%
	82	Tarn et Garonne	195	78	40%
AURA (2 dépt)	07	Ardèche	339	21	6%
	26	Drôme	369	134	36%

### Cartographie de synthèse

## Documents d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Mise à jour - mars 2018



### 3.3 PCS

Pour une analyse quantitative des PCS, une extraction de la base de données Géorisques a été réalisée en mars 2018.

**Tableau de synthèse**

Région	Num Dépt.	Département	Nb Communes	PCS	
				GEORISQUES 2018-03	
				PCS réalisés obligatoires et non obligatoires	% PCS réalisés obligatoires et non obligatoires
Corse (2 dépt)	2B	Haute Corse	236	32	14%
	2A	Corse du Sud	124	0	0%
PACA (6 dépt)	04	Alpes de Haute-Provence	200	135	68%
	05	Hautes Alpes	172	40	23%
	06	Alpes-Maritimes	163	86	53%
	13	Bouches-du-Rhône	119	100	84%
	83	Var	153	88	58%
	84	Vaucluse	151	81	54%
Occitanie (13 dépt)	09	Ariège	332	119	36%
	11	Aude	438	210	48%
	12	Aveyron	304	184	61%
	30	Gard	353	117	33%
	31	Haute Garonne	589	0	0%
	32	Gers	463	34	7%
	34	Hérault	343	19	6%
	46	Lot	340	157	46%
	48	Lozère	185	48	26%
	65	Hautes Pyrénées	474	72	15%
	66	Pyrénées Orientales	226	135	60%
	81	Tarn	323	150	46%
AURA (2 dépt)	07	Ardèche	339	92	27%
	26	Drôme	369	139	38%

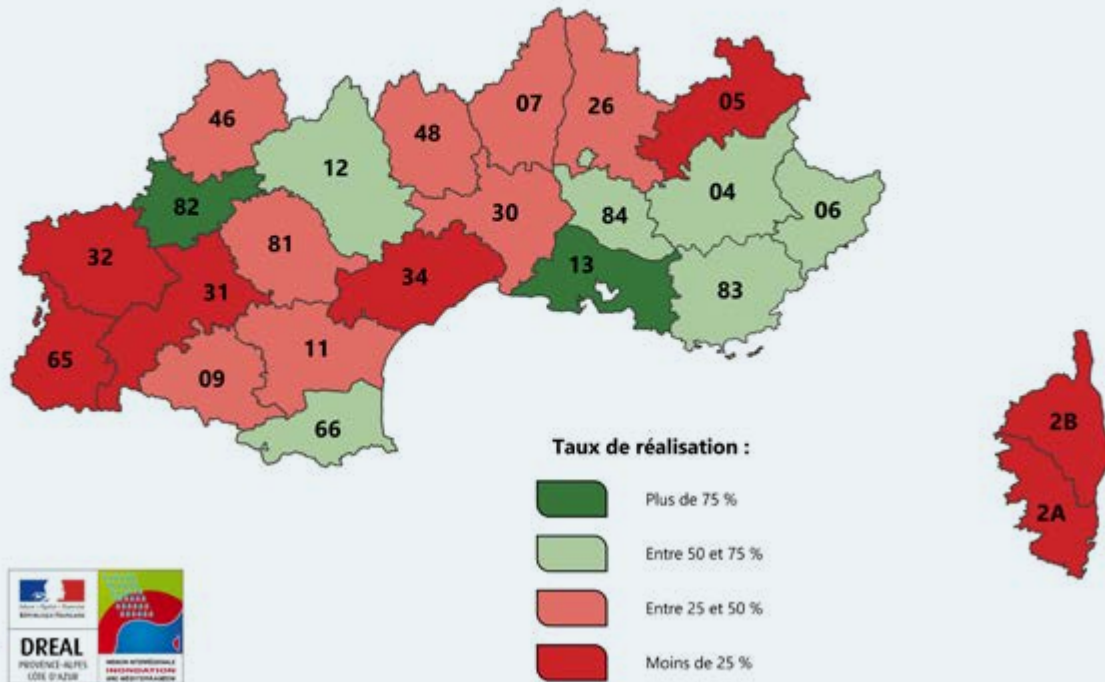


## Cartographie de synthèse

### Base de données Géorisques

Cette cartographie reprend les informations issues de la base de données Géorisques qui recense les PCS obligatoires et non obligatoires.

## Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) Taux de réalisation des PCS Mise à jour - mars 2018



## 4 REGARD QUALITATIF SUR LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES

### 4.1 DDRM

#### 4.1.1 CONNAISSANCE DES RISQUES INONDATIONS

##### 4.1.1.1 État des phénomènes d'inondations

Sur les 23 départements du territoire d'étude, 100% des DDRM mentionnent les phénomènes de débordement de cours d'eau, 96% le phénomène de ruissellement et la dynamique rapide des phénomènes.

43% des DDRM mentionnent le phénomène de remontée de nappe et de risque climatique, 22% les phénomènes karstiques.

Sur les 9 départements littoraux, 89% mentionnent le phénomène de submersion marine, 67% le tsunami.

Seuls 3 DDRM mentionnent l'ensemble des phénomènes d'inondation.

Sur les 15 départements prioritaires, 100% des DDRM mentionnent les phénomènes de débordement de cours d'eau, le phénomène de ruissellement et la dynamique rapide des phénomènes.

60% des DDRM mentionnent le phénomène de remontée de nappe et de risque climatique, 33% les phénomènes karstiques.

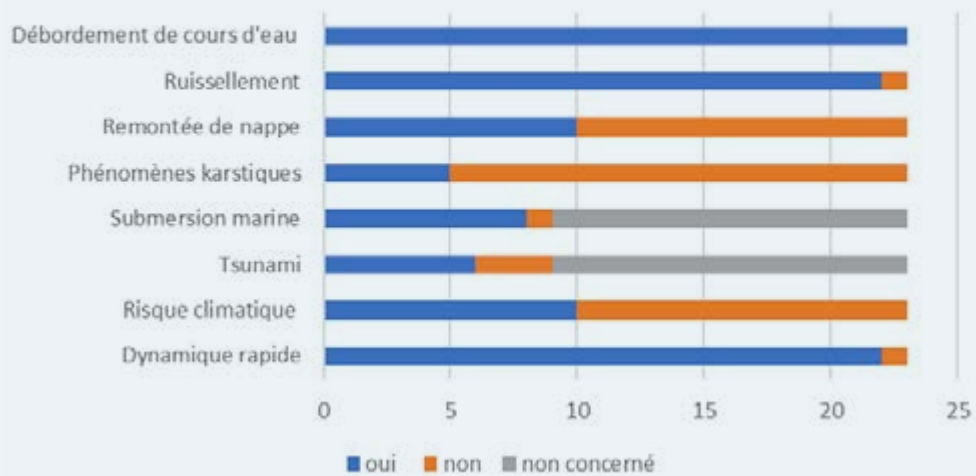
Sur les 9 départements littoraux, 89% mentionnent le phénomène de submersion marine, 67% le tsunami.

Seuls 3 DDRM mentionnent l'ensemble des phénomènes d'inondation.

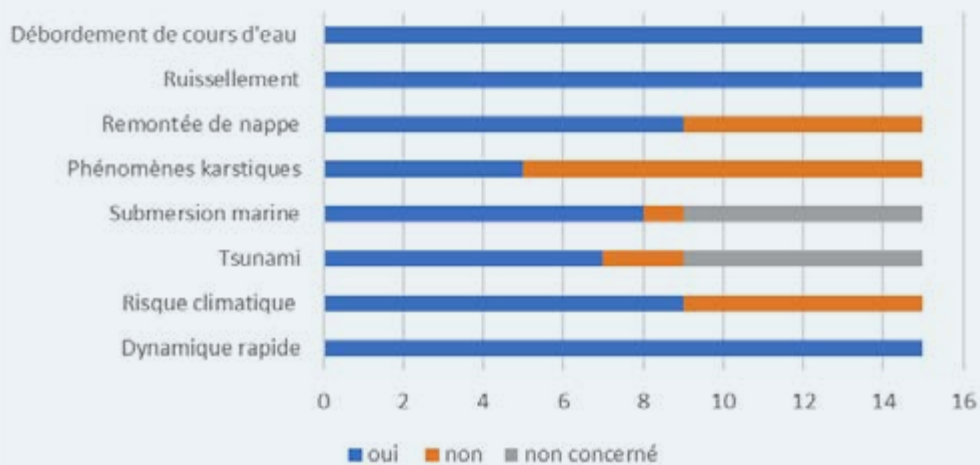
#### RECOMMANDATION DDRM N°1

Le DDRM est un document dans lequel le préfet consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département. Ce document doit être le plus complet possible sur la connaissance des phénomènes d'inondation auxquels le département est potentiellement exposé. Les thématiques identifiées dans la grille d'analyse du volet « inondation » des DDRM proposée dans le cadre de la présente étude peuvent en ce sens aider les services.

### Liste des phénomènes d'inondation mentionnés dans les DDRM (23 départements)



### Liste des phénomènes d'inondation mentionnés dans les DDRM (15 départements)



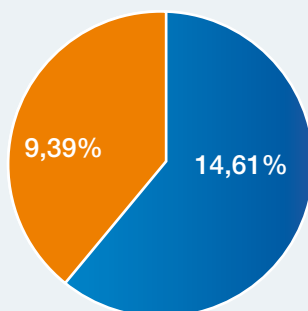
#### 4.1.1.2 Mention des pluies intenses méditerranéennes

Sur les 23 départements, 61% des DDRM mentionnent les pluies intenses méditerranéennes ou orages cévenols.

Sur les 15 départements prioritaires, 73% des DDRM mentionnent les pluies intenses méditerranéennes ou orages cévenols.

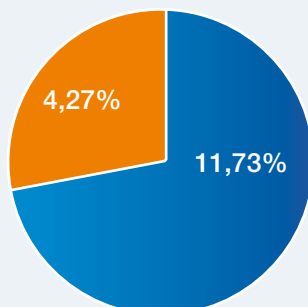
#### Mention des pluies méditerranéennes (23 départements)

■ OUI ■ NON



#### Mention des pluies méditerranéennes (15 départements)

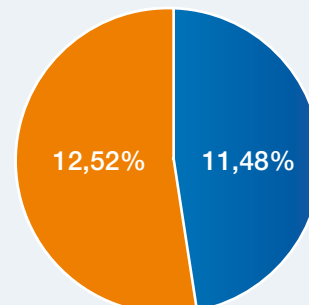
■ OUI ■ NON



#### 4.1.1.3 Données sur les bassins versants

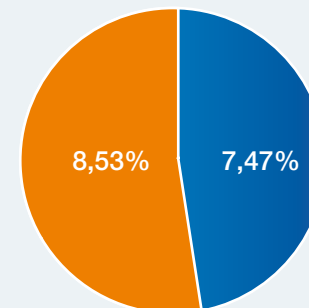
#### Données sur les bassins versants (23 départements)

■ OUI ■ NON



#### Données sur les bassins versants (15 départements)

■ OUI ■ NON



Sur les 23 départements, 52% des DDRM mentionnent des données sur les bassins versants du département. Sur les 15 départements prioritaires, 53% des DDRM mentionnent des données sur les bassins versants du département.

#### RECOMMANDATION DDRM N°2

Il est recommandé de définir le phénomène de pluies intenses méditerranéennes dans le volet inondation du DDRM.

Trois à six fois par an, de violents systèmes orageux apportent des précipitations intenses sur les régions méditerranéennes, du Roussillon à la Provence, en passant par la vallée du Rhône. On les appelle également phénomènes cévenols, même s'ils concernent une aire géographique plus large que les Cévennes, ou « pluies intenses méditerranéennes ». L'équivalent de plusieurs mois de précipitations tombe alors en seulement quelques heures ou quelques jours.

Avec le changement climatique, nous devons nous attendre à une augmentation de la fréquence des épisodes de pluies intenses à l'automne en particulier dans les départements de l'arc méditerranéen. Il en est de même pour les inondations rapides associées.

Il est recommandé de présenter ces phénomènes, leurs caractéristiques et le retour d'expérience les concernant sur le territoire concerné.

#### 4.1.1.4 Données sur les aléas et les risques

Il s'agit de données chiffrées sur les communes exposées aux aléas inondation évoqués dans le DDRM, sur les surfaces inondables, sur les enjeux exposés (populations, activités économiques ou touristiques, établissements d'enseignement, établissements de santé, enjeux stratégiques, campings, réseau routier en zone inondable).

Sur les 23 départements, seuls deux DDRM contiennent des données sur les aléas et les risques.

Sur les 15 départements prioritaires, seuls deux DDRM contiennent des données sur les aléas et les risques.

#### BONNE PRATIQUE DDRM N°1

Le DDRM de l'Hérault reprend quelques chiffres clés et significatifs.

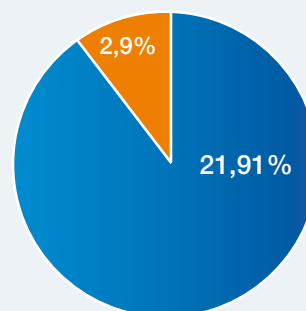
*Près de 88% des communes de l'Hérault ont une partie de leur superficie inondable (305 communes sur 348). La surface inondable du département est estimée à environ 702 km<sup>2</sup>, soit 11.4% du territoire héraultais.*

*Une estimation globale effectuée par la DREAL LR évalue, parmi les neuf plus grosses villes de l'Hérault (Montpellier, Béziers, Sète, Lunel, Agde, Frontignan, Mauguio, Castelnau-le-Lez et Lattes), à quatre le nombre de communes dénombrant plus de 5000 personnes exposées au risque d'inondation sur leurs territoires, ce qui représente pour trois d'entre elle plus de 60% de leur population. De plus, deux villes de plus de 5000 habitants, Marsillargues et Palavas-les-Flots, comptent 100% de leurs populations en zone inondable. Cela peut poser certains problèmes en cas de crue majeure pour l'alerte, les secours et la post-crise.*

*D'autres enjeux situés en zone inondable sans être forcément inondables eux-mêmes (certains sont par exemple construits sur des remblais) sont également à considérer. On compte 11 km soit 11% d'autoroutes et 663 km de routes nationales et départementales traversant des zones inondables dans l'Hérault. Plus d'une centaine (134) de stations d'épuration, 146 campings et près de 2800 ha de zones d'habitats se situent en zone inondable dans ce département.*

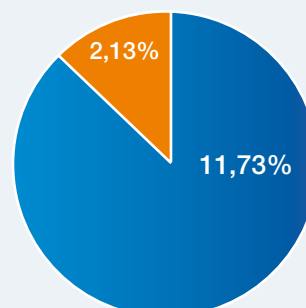
Données sur les aléas et les risques

■ OUI ■ NON



Données sur les aléas et les risques

■ OUI ■ NON



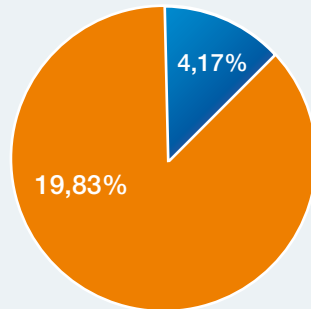
#### 4.1.1.5 Impact du changement climatique

Sur les 23 départements, seuls 17% mentionnent l'impact du changement climatique.

Sur les 15 départements prioritaires, seuls 27% mentionnent l'impact du changement climatique.

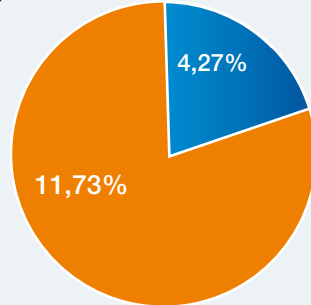
##### Impact du changement climatique (23 départements)

■ OUI ■ NON



##### Impact du changement climatique (15 départements)

■ OUI ■ NON



#### RECOMMANDATION DDRM N°3

Il est recommandé d'évoquer l'impact du changement climatique dans le volet inondation du DDRM. Appelé aussi réchauffement global ou planétaire, le changement climatique est un phénomène d'augmentation des températures moyennes des océans et de l'atmosphère, au niveau planétaire, depuis une soixantaine d'années.

Les catastrophes naturelles liées au climat, comme les inondations, les ouragans, la sécheresse, les incendies de forêt, etc., risquent de s'intensifier, fragilisant encore plus les populations devant y faire face. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la température terrestre devrait augmenter de 1,8°C à 4,8°C d'ici 2100. Localement, les conséquences des changements climatiques prévus sur le cycle de l'eau pourraient être les suivantes :

- une augmentation des températures moyennes ;
- des vagues de chaleurs plus fréquentes et plus longues ;
- une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes des pluies, neige, tempête, sécheresse, niveau marin...

Ce réchauffement devrait entraîner une augmentation régulière du niveau marin pouvant conduire à une élévation d'une soixantaine de centimètres d'ici 2100.

#### 4.1.1.6 Autres thématiques

Les ouvrages de protection sont mentionnés dans 69 % des DDRM à l'échelle des 23 départements et 80% à l'échelle des 15 départements prioritaires.

L'interaction « risque inondation et technologique », aussi désignée par l'acronyme NATECH, n'est évoquée dans aucun DDRM.

Les données sur les enjeux sont mentionnées dans 39% des DDRM à l'échelle des 23 départements et dans 40% des DDRM à l'échelle des 15 départements prioritaires.

La mémoire des événements et le retour d'expérience sont mentionnés dans l'ensemble des DDRM.

	23 départements				15 départements			
	oui		non		oui		non	
Ouvrages de protection	16	69%	7	31%	12	80%	3	20%
Interaction risques inondations et technologiques	0	0%	23	100%	0	0%	15	100%
Données sur les enjeux exposés	9	39%	14	61%	6	40%	9	60%
Mémoire des événements et retour d'expérience	23	100%	0	0%	15	100%	0	0%

#### 4.1.2 ACTEURS CLÉS

	23 départements						15 départements					
	oui		non		nc*		oui		non		nc*	
Préfecture	23	100%	0	0%	0	0%	15	100%	0	0%	0	0%
Collectivités	23	100%	0	0%	0	0%	15	100%	0	0%	0	0%
Services de secours	7	30%	16	70%	0	0%	6	40%	9	60%	0	0%
Météo-France	22	96%	1	4%	0	0%	14	93%	1	7%	0	0%
Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI)	14	61%	9	39%	0	0%	10	67%	5	33%	0	0%
Service de Prévision des Crues (SPC)	22	96%	1	4%	0	0%	14	93%	1	7%	0	0%
Référent Départemental Inondation (RDI)	2	9%	19	83%	2	9%	2	13%	13	87%	0	0%
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDT(M))	14	61%	9	39%	0	0%	8	53%	7	47%	0	0%
Mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranéen (MIIAM)	1	4%	6	26%	16	70%	1	7%	5	33%	9	60%
Syndicats de rivières, Etablissement public territorial de Bassin (EPTB), établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE)	6	26%	17	74%	0	0%	6	40%	9	60%	0	0%
Agence de l'eau	0	0%	23	100%	0	0%	0	0%	15	100%	0	0%
Autres	11	48%	12	52%	0	0%	9	60%	6	40%	0	0%

\* Non concerné (DDRM plus ancien que le dispositif évoqué)

Certains acteurs sont systématiquement cités (Préfecture, collectivités), d'autres parfois oubliés (SDIS, SCHAPI, Syndicats de rivières, EPTB-EPAGE).

Seul 9% des DDRM à l'échelle des 23 départements et 13% des DDRM à l'échelle des 15 départements prioritaires mentionnent la mission Référent Départemental Inondation (RDI).

#### RECOMMANDATION DDRM N°4

Il est important de mentionner l'existence de la mission Référent Départemental Inondation (RDI). La circulaire interministérielle du 28 avril 2011, « relative à la définition et à l'organisation au sein de la direction départementale des territoires (et de la mer) de la mission de référent départemental pour l'appui technique à la préparation et à la gestion de crise d'inondation dans les départements couverts par un service de prévision des crues », demande aux préfets de départements et aux préfets coordonnateurs de bassin de mettre en place dans chaque DDT(M) une mission de référent départemental, chargée d'apporter un appui technique sur les crues et les inondations, dans le cadre du dispositif ORSEC de gestion de crise.

Cette mission consiste :

- en gestion de crise, à apporter au préfet (gestionnaire de la crise) une interprétation des données hydrologiques élaborées et transmises par le SPC, ainsi que leur traduction en termes d'enjeux territoriaux et de conséquences attendues,
- pour la préparation de la gestion des crises, en liaison avec le SPC à :
  - rassembler, préparer et formaliser tous les données, notamment sur la connaissance des enjeux locaux, utiles pour cette gestion,
  - contribuer à la préparation d'exercices de gestion de crise et à des formations spécifiques,
  - connaître l'organisation de la surveillance et de la gestion de la sécurité des ouvrages hydrauliques-digues et barrages,
  - capitaliser les informations et consolider le retour d'expérience lors des crues significatives.

#### RECOMMANDATION DDRM N°5

La Mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranéen (MIIAM) mène de nombreuses actions en lien avec les territoires et les acteurs en présence (services de l'État, collectivités, services de secours, associations...). Son existence et les outils proposés par la Mission mériteraient d'être mentionnés dans les DDRM.

#### RECOMMANDATION DDRM N°6

La mention et l'explicitation du rôle des autorités gémapiennes et des syndicats de rivière, EPAGE et EPTB doit être mentionnée dans le volet « inondation » des DDRM.

### 4.1.3 INFORMATION PRÉVENTIVE

#### 4.1.3.1 Mention des 8 bons comportements à adopter en cas de pluies intenses

Sur les 23 départements, 6 DDRM sur les 11 réalisés depuis la mise en place de la campagne de sensibilisation en 2016 mentionnent les 8 bons comportements à adopter en cas de pluies intenses.

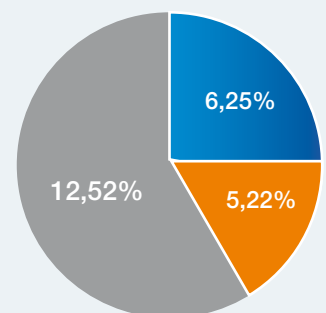
Sur les 15 départements prioritaires, 6 DDRM sur les 9 réalisés depuis la mise en place de la campagne de sensibilisation en 2016 mentionnent les 8 bons comportements à adopter en cas de pluies intenses.

#### RECOMMANDATION DDRM N°7

Tout DDRM dans le périmètre de la mission interrégionale pour la coordination de la prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen doit reprendre les éléments de la campagne de sensibilisation sur les 8 bons comportements à adopter en cas de pluies intenses.

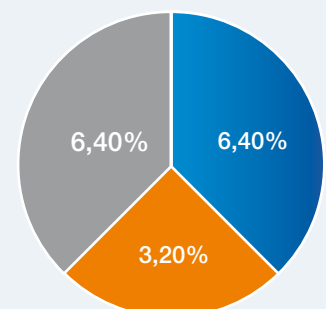
#### Mention des 8 bons comportements à adopter en cas de pluies intenses (23 départements)

■ OUI ■ NON  
■ non concerné



#### Mention des 8 bons comportements à adopter en cas de pluies intenses (15 départements)

■ OUI ■ NON  
■ non concerné





#### 4.1.3.2 Autres thématiques

	23 départements				15 départements			
	oui		non		oui		non	
Document d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)	23	100%	0	0%	15	100%	0	0%
Recommandations en matière de communication et de sensibilisation	23	100%	0	0%	15	100%	0	0%
Éducation préventive	16	70%	7	30%	11	73%	4	27%
Information Acquéreur-Locataire	18	78%	5	22%	13	87%	2	13%
Repères de crue	15	65%	8	35%	11	73%	4	27%
Consignes en cas d'évènement	18	78%	5	22%	12	80%	3	20%
Pictogrammes	8	35%	15	65%	6	40%	9	60%
Observatoire	3	13%	20	87%	3	20%	12	80%

Les actions relatives à l'information préventive sont bien mentionnées dans les DDRM.

#### BONNE PRATIQUE DDRM N°2

Le DDRM des Alpes-Maritimes a mis en avant dans la partie risque inondation l'affiche de communication sur les 8 bons comportements à adopter en cas de pluies intenses.

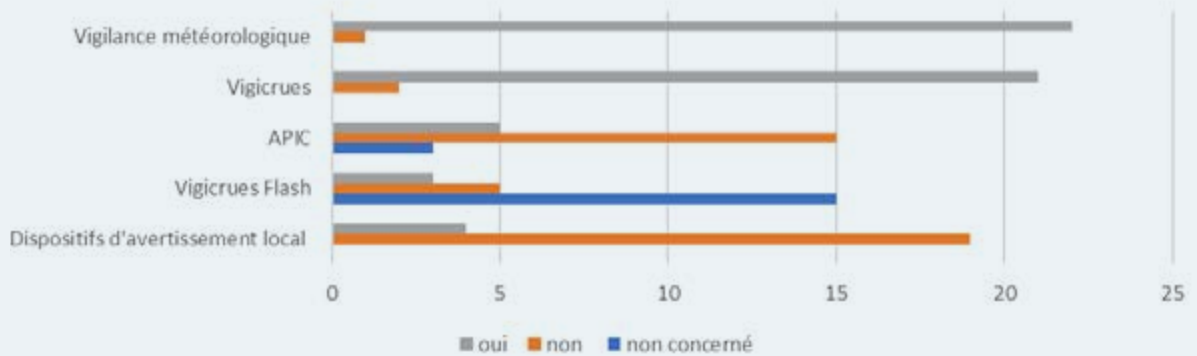
#### RECOMMANDATION DDRM N°8

Le DDRM doit indiquer les consignes à suivre en cas d'évènement, si possible accompagnées des pictogrammes.

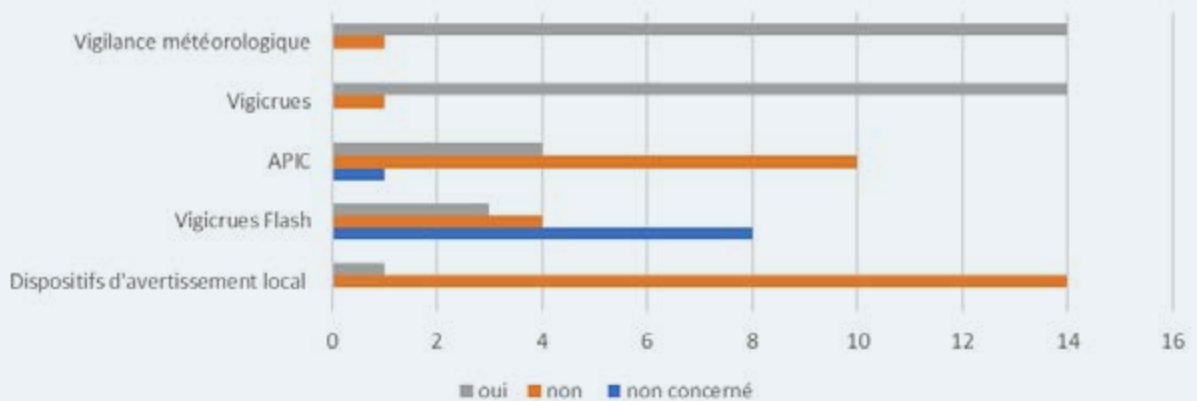
#### 4.1.4 OUTILS DE VIGILANCE ET D'AVERTISSEMENT

Une large majorité des DDRM mentionnent les outils de vigilance météorologique et Vigicrues. Les informations relatives aux outils Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes (APIC) et Vigicrues Flash sont rarement indiquées. Sur les 23 départements, seuls 1/4 des DDRM réalisés depuis l'apparition de l'outil APIC, en 2012, en mentionnent l'existence.

Outils de vigilance et d'avertissement présentés  
(23 départements)



Outils de vigilance et d'avertissement présentés  
(15 départements)



## BONNE PRATIQUE DDRM N°3

Le DDRM de l'Aveyron détaille les outils de vigilance et d'avertissement institutionnels disponibles dans le département.



**LA SURVEILLANCE DES COURS D'EAU**, a pour objectif d'anticiper le phénomène et de pouvoir alerter les populations à temps. Elle nécessite pour cela l'utilisation de dispositifs d'analyses et de mesures.

### LE DISPOSITIF «VIGICRUES» EN AVEYRON

Le dispositif Vigicrues, mis en place en juillet 2006 sur l'ensemble du territoire métropolitain, est géré par le Schapi (Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations). Il a pour but d'informer tous les publics intéressés, particuliers ou professionnels, sous une forme simple et claire. L'information est notamment destinée aux pouvoirs publics en charge de la sécurité civile (préfets, maires, services de secours, etc.) qui déclenchent ensuite les alertes lorsque cela est nécessaire.

Chaque cours d'eau est divisé en tronçons, sur lesquels, en fonction de l'évolution météorologique et des mesures in situ, une couleur est apposée : vert, jaune, orange ou rouge, selon le niveau de vigilance adapté pour faire face au danger susceptible de se produire dans les 24 heures à venir.

#### Niveaux de vigilance Vigicrues

**Vert** : pas de vigilance particulière

**Jaune** : risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux nécessitant une vigilance particulière notamment en cas d'activités exposées ou saisonnières.

**Orange** : risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes

**Rouge** : risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.



#### Légende :

Station de relevés

Basins :

Lot moyen

Lot amont Trivèze

Haut Tam

Dourdou Sorgues Rance

Tarn moyen

Aveyron-Vivar

**VIGICRUES**

CHARTRE LES SERVICES MAIRIES LA PRESSION DES HAUTES PRESSES

Niveaux de vigilance Vigicrues et les communes concernées par bassin (modifié d'après Vigicrues)

Les données de surveillance des cours d'eau sont consultables en direct sur : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)



### LE SYSTÈME APIC / VIGICRUES FLASH

Ce sont deux systèmes d'observation complémentaires du système Vigicrues. Ils sont édifiés à l'échelle de la commune et permettent d'apporter une information précise aux maires et aux services de secours.

**APIC** est un service d'observation gratuit proposé par Météo France qui localise et mesure en temps réel les précipitations localisées grâce au réseau de radars météorologiques. En cas d'épisode pluvieux abondant, les abonnés au service reçoivent un message précisant le niveau de sévérité des précipitations : précipitations **intenses** ou **très intenses**. Une analyse automatique est réalisée toutes les 15 minutes. Cependant, le service est dépendant de la couverture radar et certaines communes, en particulier montagneuses, ne sont pas encore suffisamment couvertes pour bénéficier du service APIC, en particulier toutes les communes de l'Aubrac dans le nord Aveyron.

Le système **Vigicrues Flash** est un service d'avertissement gratuit proposé par le réseau Vigicrues (SCHAPI/DREAL). Il permet d'informer certaines communes en cas de risque de crue sur des cours d'eau non couverts par la vigilance Vigicrues. Le service repose sur un modèle hydrologique qui calcule les réactions des cours d'eau en fonction des précipitations mesurées par Météo France. Lorsque le risque de crue est significatif dans les prochaines heures, un message indique directement à la commune - un risque de crue forte ou de crue très forte. L'estimation de crue est mise à jour toutes les 15 minutes.

Les systèmes APIC et vigicrues flash sont disponibles, sur abonnement gratuit, pour les collectivités territoriales

**VIGICRUES FLASH**

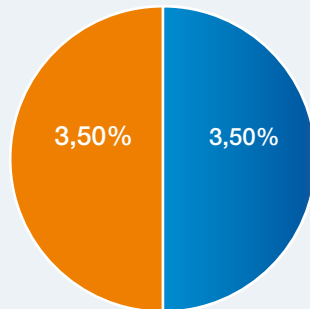


Communes couvertes par le service Vigicrues Flash. (Source : www.vigicrues.fr)



RHYTMME (Disponible sur les 6 départements de PACA)

■ OUI ■ NON



RHYTMME (Risques hydrométéorologiques en territoires de montagnes et méditerranéens) est un outil, disponible pour les communes de la Région PACA depuis 2015, qui au travers d'une plateforme internet, permet de surveiller en temps réel et tenter d'anticiper les pluies intenses et les crues soudaines associées et pour identifier les territoires les plus sensibles aux mouvements de terrain et aux phénomènes de laves torrentielles. Seule la moitié des DDRM en mentionnent l'existence.

	23 départements				15 départements			
	oui		non		oui		non	
Instrumentation et suivi en local	3	13%	20	87%	3	20%	12	80%

Très peu présentent les outils d'instrumentation et de suivi existant localement sur certains cours d'eau.

#### RECOMMANDATION DDRM N°9

Le DDRM doit indiquer l'ensemble des outils de vigilance et d'avertissement à la disposition des acteurs locaux. La présence ou l'existence d'instrumentation et de suivi en local doit être mentionnée afin d'encourager les collectivités à s'inscrire dans cette démarche.

#### 4.1.5 MAÎTRISE DE L'URBANISATION

	23 départements				15 départements			
	oui		non		oui		non	
Porter-à-connaissance (PAC)	7	30%	16	70%	6	40%	9	60%
Plan de Prévention des Risques (PPR)	23	100%	0	0%	15	100%	0	0%
Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)	16	70%	7	30%	12	80%	3	20%
Plan Local d'Urbanisme (PLU)	19	83%	4	17%	14	93%	1	7%
Gestion des eaux pluviales	1	4%	22	96%	1	7%	14	93%

100% des DDRM font état des Plans de Préventions des Risques Inondations, outils réglementaires élaboré par l'État pour la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable.

Un seul DDRM mentionne l'existence d'outils pour la gestion des eaux pluviales.

**BONNE PRATIQUE DDRM N°4**

Le DDRM du Var mentionne l'existence d'outils pour la gestion des eaux pluviales.

*L'extension des zones urbaines en périphérie des agglomérations, en augmentant l'imperméabilisation des sols, soustrait à l'infiltration des eaux de pluie des surfaces de plus en plus importantes. Cette imperméabilisation accrue est susceptible d'aggraver les effets du ruissellement pluvial sur le régime hydrologique des axes d'écoulement et la qualité des eaux des milieux récepteurs. Elle peut conduire, dans des situations extrêmes, à mettre en jeu la sécurité des populations.*

La réglementation des eaux pluviales se réfère à deux principaux textes :

- Les articles 640, 641 et 681 du Code Civil qui réglementent les écoulements des eaux de ruissellement,
- La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, intégrée dans le Code de l'Environnement (article R214-1 notamment), qui introduit la notion de « gestion globale de l'eau ».

Dans le cadre du PAPI Argens, un guide de sensibilisation a été réalisé sur les bonnes pratiques en matière de gestion des eaux pluviales. Il préconise l'emploi de techniques alternatives et des gestions localisées pour limiter les volumes d'eaux pluviales transitant dans les réseaux :

- Limiter l'imperméabilisation par un maintien d'espaces verts, de revêtements perméables ;
- Gérer l'eau localement pour les voiries avec des noues, des chaussées réservoirs, pour les bâtiments avec des toitures végétalisées ou stockantes ;
- Favoriser l'infiltration par des fossés, des noues, des tranchées drainantes, des puits d'infiltrations...

Les Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP), mis en place par les communes, permettent de fixer les orientations en termes d'investissement et de fonctionnement, à moyen et à long termes, d'un système de gestion globale des eaux pluviales en lien avec l'urbanisation actuelle et future. La doctrine MISEN du Var fixe les bases des évaluations quantitatives.

**4.1.6 DÉMARCHES PARTENARIALES ET OUTILS DE GESTION DE BASSIN**

	23 départements						15 départements					
	oui		non		nc*		oui		non		nc*	
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - GEMAPI (2014)	3	13%	13	57%	7	30%	3	20%	9	60%	3	20%
Plan de gestion des risques d'inondation - PGRI (2011)	10	43%	11	48%	2	9%	8	53%	7	47%	0	0%
Stratégie locale de gestion des risques d'inondation - SLGRI (2011)	6	26%	15	65%	2	9%	5	33%	10	67%	0	0%
Programme d'actions de Prévention des Inondations (PAPI)	15	65%	8	35%	0	0%	10	67%	5	33%	0	0%
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)	6	26%	17	74%	0	0%	4	27%	11	73%	0	0%
Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)	5	22%	18	78%	0	0%	4	27%	11	73%	0	0%
Contrat de rivière	1	4%	22	96%	0	0%	1	7%	14	93%	0	0%

\* Non concerné (DDRM plus ancien que le dispositif évoqué)

Les démarches partenariales et outils de gestion de bassin sont assez peu évoqués dans les DDRM. La prise de compétence GEMAPI et les changements engendrés sont très peu cités. L'outil PAPI est mis en avant dans plus de la moitié des DDRM. Les PGRI, les SLGRI et les volets inondation des SDAGE, SAGE et contrat de rivière sont assez peu évoqués dans les DDRM.

### BONNE PRATIQUE DDRM N°5

Le DDRM des Pyrénées-Orientales présente l'ensemble des démarches partenariales et des outils de gestion de bassin avec des exemples concrets d'actions et un bilan des principaux résultats.

*Le Programme d'Action de Prévention des Inondations, mis en place en 2004 par le Plan Bachelot et aidé financièrement par l'État (taux de subvention variant entre 20 et 50% suivant les actions), constitue un programme d'action publique à long terme sur l'ensemble d'un bassin versant, visant à l'atténuation du risque lié aux inondations pour les personnes et les biens.*

*En s'engageant à soutenir un PAPI, les acteurs co-signataires affirment leur volonté :*

- *de réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations, en mettant en œuvre une approche intégrée de prévention des inondations combinant les actions décrites précédemment,*
- *de contribuer à l'atteinte des objectifs de bon état ou de bon potentiel des milieux aquatiques, notamment par la mise en œuvre d'actions de restauration du fonctionnement hydrodynamique des cours d'eau et de préservation des zones naturelles d'expansion de crues.*

*Un nouveau cahier des charges, dénommé « PAPI 3 » s'appliquera à compter du 01 janvier 2018. Les objectifs de ce nouveau dispositif sont :*

- *décliner de manière opérationnelle des stratégies locales explicites et partagées de gestion des inondations sur un bassin de risque cohérent ;*
- *mobiliser et coordonner les maîtres d'ouvrage en prenant appui sur la compétence GEMAPI ;*
- *optimiser et rationaliser les moyens publics mis à disposition pour la réalisation de ces programmes ;*
- *articuler le PAPI avec les politiques existantes : l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les politiques environnementales, les plans grands fleuves.*

*Dans les Pyrénées-Orientales :*

- *le PAPI TECH mis en œuvre en 2005 est arrivé à terme.*
- *les PAPI Têt et Réart ont été labellisés le 19 décembre 2012. Les conventions prendront fin le 31 décembre 2017, des avenants sont à l'étude ;*
- *le PAPI d'intention Agly a été labellisé le 26 avril 2017 ;*
- *le plan de submersion rapide (PSR) sécurisation des digues de l'Agly maritime a été labellisé le 3 août 2012.*

### RECOMMANDATION DDRM N°10

La mise en avant, dans le DDRM, de toute action ou programme visant à améliorer la connaissance du risque inondation, est primordial et doit par la suite permettre aux collectivités de se renseigner sur certaines actions possibles sur leurs territoires.

#### 4.1.7 RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ

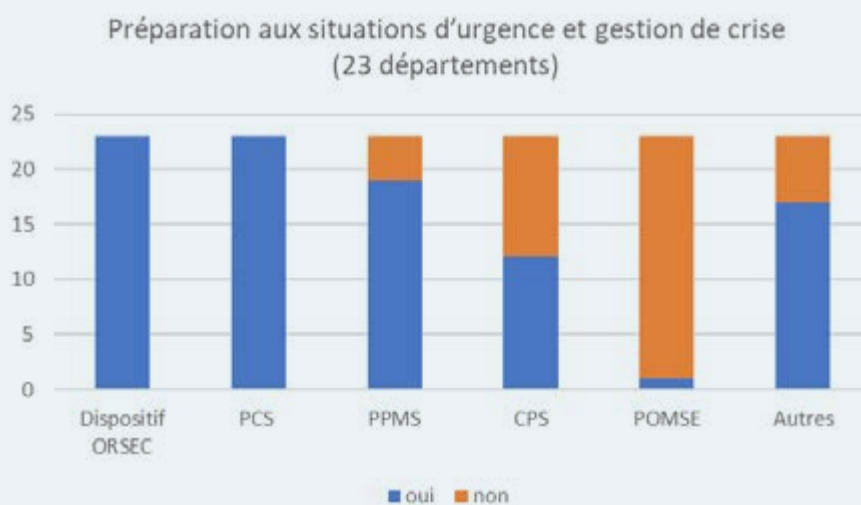
	23 départements				15 départements			
	oui		non		oui		non	
Principes généraux	8	35%	15	65%	6	40%	9	60%
Mesures collectives de réduction de la vulnérabilité	19	83%	4	17%	13	87%	2	13%
Mesures individuelles de réduction de la vulnérabilité	15	65%	8	35%	12	80%	3	20%
Accompagnement et financement	1	4%	22	96%	1	7%	14	93%

Si le principe de réduction de la vulnérabilité et les mesures associées sont évoquées dans une majorité de DDRM, un seul DDRM présente les mesures d'accompagnement et de financement possibles dans le cadre des mesures de réduction de la vulnérabilité.

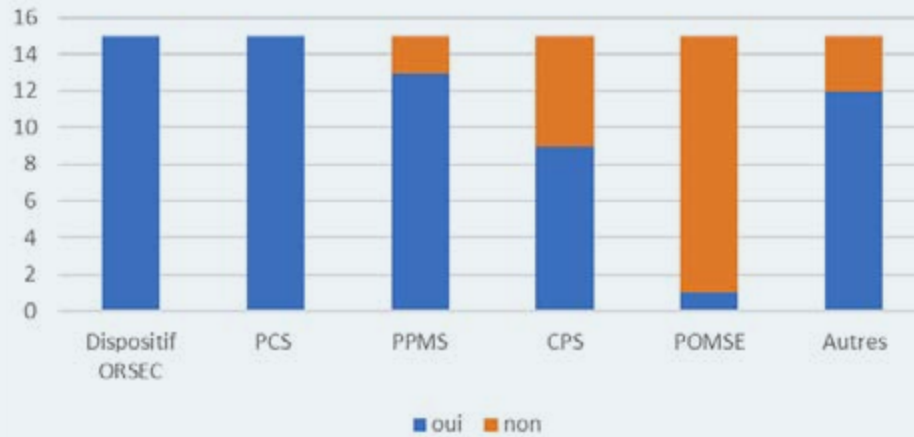
#### RECOMMANDATION DDRM N°11

La mise en avant, dans le DDRM, des dispositifs d'accompagnement et de financement autour des mesures de réduction de la vulnérabilité, notamment avec le Fonds Barnier, doit permettre de faire connaître largement les sollicitations possibles pour la mise en place de projets.

#### 4.1.8 PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE ET GESTION DE CRISE



### Préparation aux situations d'urgence et gestion de crise (15 départements)



L'ensemble des DDRM mentionnent les outils départementaux (dispositif ORSEC) et communaux (plan communal de sauvegarde - PCS).

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) des écoles est évoqué dans 83% des DDRM et le cahier de prescriptions de sécurité (CPS) des campings dans 52% des DDRM.

Le Plan d'Organisation de Mise en Sûreté (POMSE) dans les entreprises et les établissements recevant du public est évoqué dans un DDRM.

D'autres outils comme les Plans d'Opérations Interne (POI) ou les Plans Particuliers d'Intervention (PPI) sont fréquemment mentionnés.

#### RECOMMANDATION DDRM N°12

Il est important de mettre en avant l'ensemble des outils de gestion de crise et de détailler l'articulation entre ces différents outils.



## 4.1.9 CARTOGRAPHIE

	23 départements						15 départements					
	oui		non		nc*		oui		non		nc*	
Hydrographie et bassins versants	13	57%	10	43%	0	0%	9	60%	6	40%	0	0%
Enveloppe approchée des inondations potentielles - EAIP (2011)	3	13%	18	78%	2	9%	3	20%	12	80%	0	0%
Atlas des zones inondables (AZI)	6	26%	17	74%	0	0%	5	33%	10	67%	0	0%
Plans de prévention des risques inondations ou littoraux (PPRI - PPRL)	19	83%	4	17%	0	0%	13	87%	2	13%	0	0%
Territoire à risques importants d'inondation - TRI (2012)	4	17%	17	74%	2	9%	4	27%	11	73%	0	0%
Stratégie locale de gestion des risques d'inondation - SLGRI (2012)	2	9%	21	91%	0	0%	2	13%	13	87%	0	0%
Programme d'actions de Prévention des Inondations (PAPI)	3	13%	20	87%	0	0%	3	20%	12	80%	0	0%
Cartes des tronçons et cours d'eau suivi par un dispositif Vigicrues	6	26%	17	74%	0	0%	5	33%	10	67%	0	0%
Cartes des tronçons et cours d'eau suivi par un dispositif local	0	0%	23	100%	0	0%	0	0%	15	100%	0	0%
Carte des Cat'Nat Inondation	2	9%	21	91%	0	0%	1	7%	14	93%	0	0%
Ouvrages hydrauliques dont barrages	7	30%	16	70%	0	0%	7	47%	8	53%	0	0%
Autres	7	30%	16	70%	0	0%	5	33%	10	67%	0	0%

\* Non concerné (DDRM plus ancien que le dispositif évoqué)

Plus de 80% des DDRM intègrent une cartographie départementale de la couverture par des Plans de Prévention des Risques Inondations ou Littoraux. Plus de 50% des DDRM disposent d'une carte du réseau hydrographique départemental ou des bassins versants.

Moins d'un quart des DDRM intègrent une cartographie des enveloppes des TRI, SLGRI et PAPI qui concernent le département.

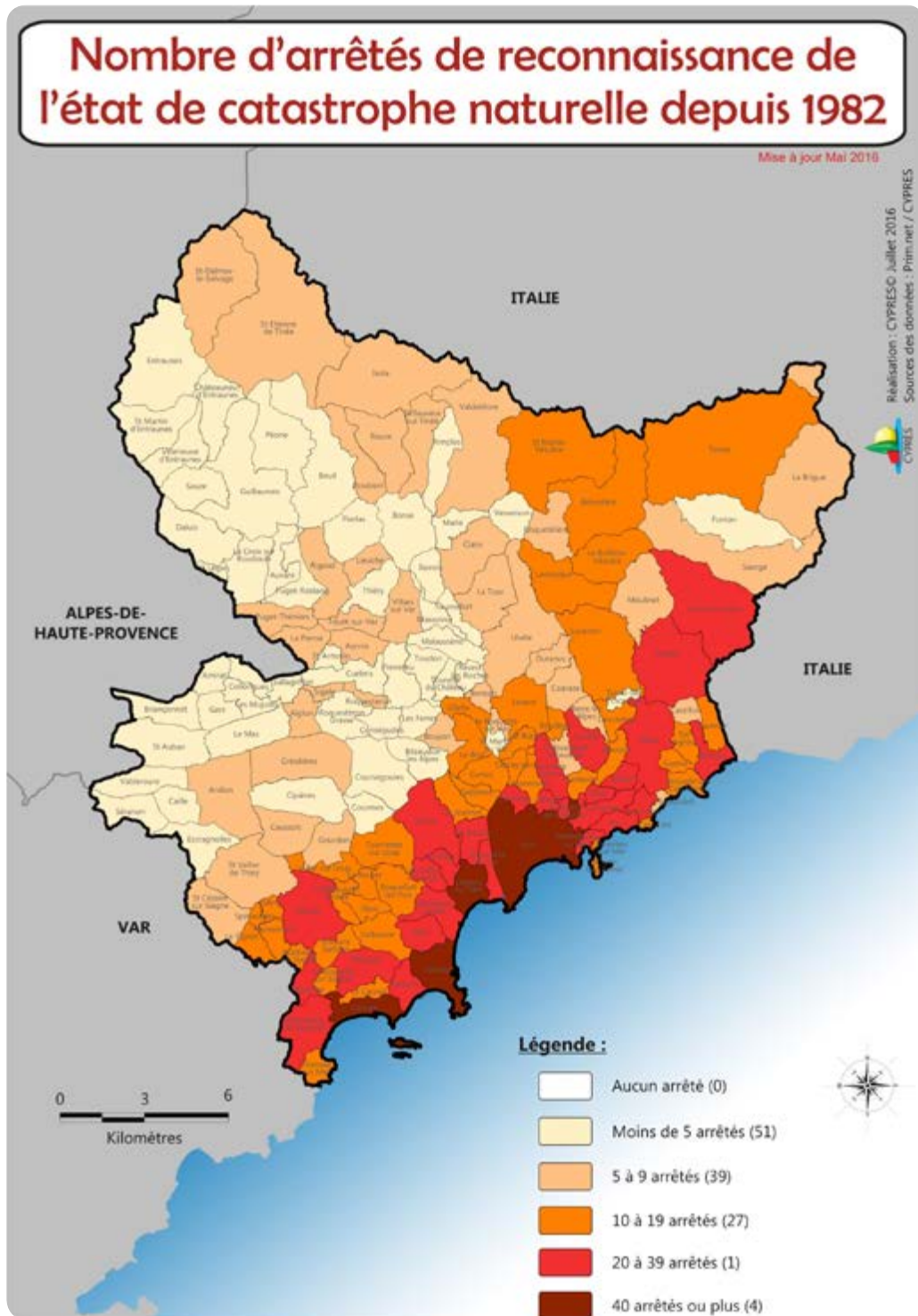
Seuls 2 DDRM disposent d'une carte de synthèse des arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle pour cause d'inondation.

**RECOMMANDATION DDRM N°13**

La présence dans le DDRM de documents cartographiques permet de visualiser les zones à risque dans le département ainsi que les différents outils, procédures ou réglementations en vigueur localement.

### BONNE PRATIQUE DDRM N°6

Le DDRM des Alpes-Maritimes intègre une cartographie de synthèse des arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle pour cause d'inondation.



#### 4.1.10 ILLUSTRATIONS ET SCHÉMAS

	23 départements				15 départements			
	oui		non		oui		non	
Photos	17	74%	6	26%	12	80%	3	20%
Schémas explicatifs	20	87%	3	13%	14	93%	1	7%

Les DDRM sont majoritairement bien illustrés et intègrent des photos d'évènements (crues historiques) ainsi que des schémas explicatifs des phénomènes, captures d'écran de sites internet de référence...

#### 4.1.11 LIENS UTILES

	23 départements						15 départements					
	oui		non		nc*		oui		non		nc*	
Vigilance météorologique	19	83%	4	17%	0	0%	13	87%	2	13%	0	0%
Vigicrues	17	74%	6	26%	0	0%	12	80%	3	20%	0	0%
Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes (APIC) - Vigicrues Flash	5	22%	15	65%	3	13%	4	27%	10	67%	1	7%
Géorisques	17	74%	6	26%	0	0%	13	87%	2	13%	0	0%
Base de données historiques sur les inondations (BDHI)	1	4%	22	96%	0	0%	1	7%	14	93%	0	0%
Base Nationale sur les repères de crues	2	9%	21	91%	0	0%	2	13%	13	87%	0	0%
Mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranéen (MIIAM)	1	4%	6	26%	16	70%	1	7%	5	33%	9	60%
Centre Européen de prévention du Risque Inondation (CEPRI)	5	22%	18	78%	0	0%	5	33%	10	67%	0	0%
Autres	10	43%	13	57%	0	0%	8	53%	7	47%	0	0%

\* Non concerné (DDRM plus ancien que le dispositif évoqué)

L'ensemble des DDRM intègrent des liens utiles pour aller plus loin sur l'information sur le risque inondation. Plus de 80% des DDRM mentionnent le lien vers le site internet de Météo-France et plus 70% vers Vigicrues. Plus de 70% des DDRM mentionnent aussi Géorisques (ou son ancienne version prim.net).

#### 4.1.12 TABLEAU DE SYNTHÈSE

	23 départements						15 départements					
	oui		non		nc*		oui		non		nc*	
Critères reconnus pour définir l'exposition aux inondations	7	30%	16	70%	0	0%	7	47%	8	53%	0	0%
Plans de prévention des risques inondations (PPRI)	14	61%	9	39%	0	0%	11	73%	4	27%	0	0%
Plans de prévention des risques littoraux (PPRL)	2	9%	6	26%	15	65%	2	13%	6	40%	7	47%
CAT'NAT	6	26%	17	74%	0	0%	4	27%	11	73%	0	0%
Territoire à risques importants d'inondation (TRI)	1	4%	19	83%	3	13%	1	7%	13	87%	1	7%
Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)	0	0%	20	87%	3	13%	0	0%	14	93%	1	7%
Programme d'actions de Prévention des Inondations (PAPI)	0	0%	23	100%	0	0%	0	0%	15	100%	0	0%
Rupture de barrage	18	78%	5	22%	0	0%	13	87%	2	13%	0	0%
Synthèse statistique départementale	2	9%	21	91%	0	0%	2	13%	13	87%	0	0%

\* Non concerné (DDRM plus ancien que le dispositif évoqué)

Sur les 23 départements, seuls 30% des DDRM mentionnent les critères retenus pour définir l'exposition aux inondations des communes du département. Sur les 15 départements prioritaires, ce chiffre attend 47%.

Pour exemple, les critères pris en compte pour définir l'exposition au risque inondation des communes du département peuvent être l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP) ou l'atlas des zones inondables (AZI).

#### RECOMMANDATION DDRM N°14

Tout DDRM doit indiquer les critères qui ont été reconnus pour définir l'exposition aux inondations des communes du département.

#### 4.1.13 BONNES PRATIQUES AUTOUR DU DDRM

	23 départements				15 départements			
	oui		non		oui		non	
Plaquette	1	4%	22	96%	1	7%	14	93%
Version pdf en ligne	21	91%	2	9%	14	93%	1	7%
Pages web mises à jour périodiquement	2	9%	21	91%	2	13%	13	87%

## BONNE PRATIQUE DDRM N°7

Dans le cadre du DDRM du Var, un flyer a été édité pour communiquer sur le DDRM.

### Le droit à l'information

Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont exposés et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aussi bien aux risques naturels qu'aux risques technologiques.

*Inform*

### Mieux connaître les aléas

Le DDRM présente :

- Les risques naturels et technologiques majeurs ;
- les risques sanitaires (épidémie...);
- les événements climatiques potentiels (neige, canicule, vent violent...);



### Les communes soumises aux risques

Le DDRM établi par le préfet, est destiné :

aux acteurs départementaux des risques majeurs : élus, administrations, associations mais aussi aux citoyens.

Commune	Inondation	Séisme	Mvt	Feu
Arbonne	1	2	3	4
Arbonne-Village	1	2	3	4
Arbonne-Val	1	2	3	4
Arbonne-la-Vieille	1	2	3	4
Arbonne-la-Neuve	1	2	3	4
Arbonne-la-Vieille	1	2	3	4

### Anticiper les conséquences

prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, à partir d'études existantes et de connaissances locales.

*Prévenir*



Le DDRM regroupe l'ensemble des connaissances sur les risques majeurs. Son but est d'informer sur l'existence d'un risque et sur les mesures à prendre pour s'en protéger.

### L'information préventive

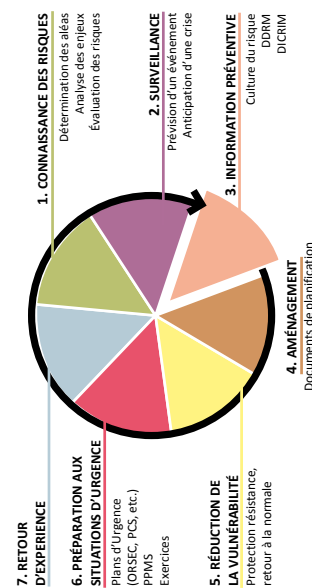


*Réduire*

3 OBJECTIFS :

- Faire partager une culture du risque.
- Responsabiliser chaque citoyen.
- Réduire notre vulnérabilité.

### Le cycle vertueux (amélioration continue) de la prévention des risques (7 piliers)



### Face au feu, les bons réflexes *Gérer*

#### A pied :

s'éloigner sans tarder, dos au vent, et rejoindre une voie de circulation.

#### En voiture :

rebrousser chemin vitres fermées et rejoindre une zone dégagée de toute végétation.

#### Dans sa maison :

ne surtout pas fuir, elle est votre meilleure protection.

#### Ouvrir le portail pour faciliter l'accès des pompiers



Arroser la toiture

Se calfeutrer à l'intérieur



### Sites utiles

- Prévention des risques majeurs : <http://www.gouvernement.fr/risques>
- Géorisques : <http://www.georisques.gouv.fr/>
- Ministère de la Transition Écologique et Solidaire : <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>
- Site d'information sur la géologie, l'eau et l'environnement : <http://infoterre.brgm.fr/>

## PLUIE-INONDATION

### LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses



*Prévenir*  
JE NOTE LES NUMÉROS UTILES  
[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



*Nouvelle édition 2018*



### Dossier Départemental

sur les

## RISQUES MAJEURS

dans le VAR



À télécharger sur le portail de : *L'État dans le Var*

[www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

## 4.2 DICRIM

### 4.2.1 REMARQUE GÉNÉRALE SUR LA GRILLE D'ANALYSE

La grille d'analyse vise à étudier les DICRIM sur l'exhaustivité des thématiques mentionnées ce qui peut malheureusement se trouver en contradiction avec l'objectif d'un document court, attractif et communicant. Il est important d'arriver à trouver un compromis entre l'exhaustivité des informations mentionnées et un document synthétique.

### 4.2.2 CONNAISSANCE DES RISQUES INONDATION

6% des DICRIM ne précisent pas la nature des phénomènes d'inondations auxquels la commune est exposée.

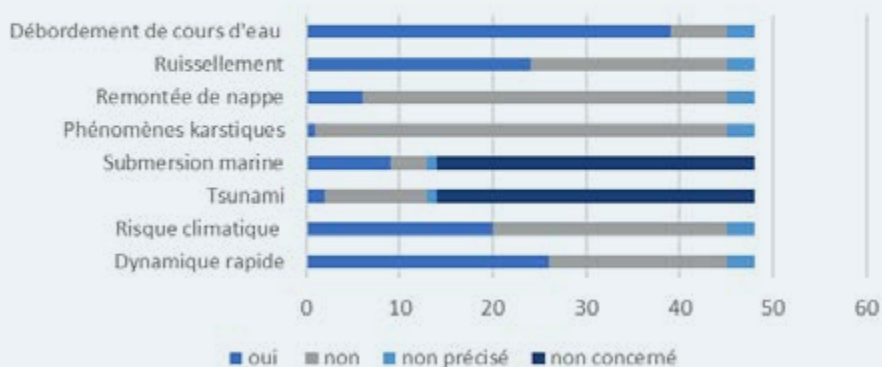
Aucun DICRIM ne mentionne l'ensemble des phénomènes d'inondations auxquels il est potentiellement exposé, le recensement étant toujours incomplet.

Le phénomène d'inondation par débordement de cours d'eau est le phénomène le plus évoqué (39 DICRIM (81%) sur les 23 départements et 27 DICRIM (82%) sur les 15 départements prioritaires. A l'inverse, très peu évoquent les remontées de nappe et les phénomènes karstiques.

Le phénomène de pluies intenses méditerranéennes ou d'orages cévenols est également très rarement mentionné. Sur les 48 DICRIM des 23 départements, seulement 8 (17%) évoquent le sujet. Sur les 33 DICRIM des 15 départements prioritaires, cela baisse à 4 (12%).

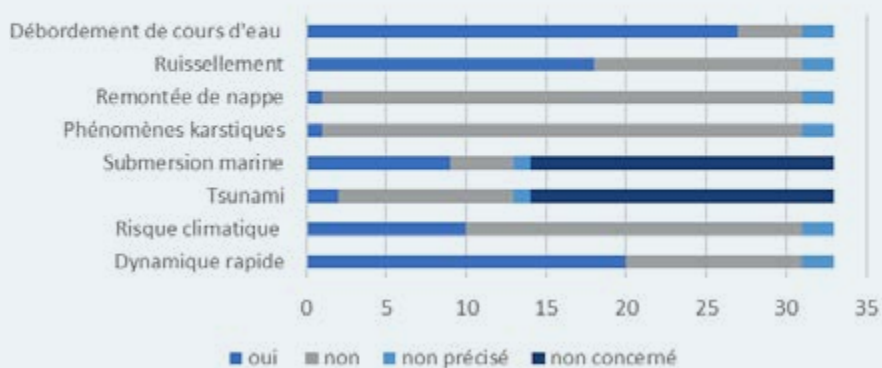
### Liste des phénomènes d'inondation dans les DICRIM

(23 départements - 48 DICRIM)



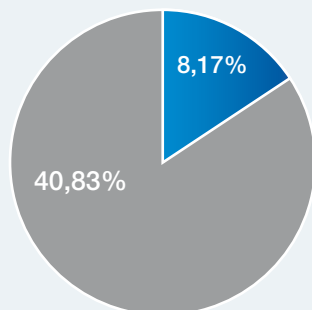
### Liste des phénomènes d'inondation dans les DICRIM

(15 départements - 33 DICRIM)



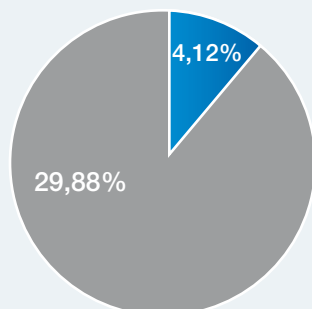
### Mention des pluies méditerranéennes (23 départements - 48 DICRIM)

■ OUI ■ NON



### Mention des pluies méditerranéennes (23 départements - 48 DICRIM)

■ OUI ■ NON



Le phénomène de pluies intenses méditerranéennes ou d'orages cévenols est également très rarement mentionné. Sur les 48 DICRIM des 23 départements, seulement 8 (17%) évoquent le sujet. Sur les 33 DICRIM des 15 départements prioritaires, cela baisse à 4 (12%).

#### RECOMMANDATION DICRIM N°1

Il est recommandé de définir le phénomène de pluies intenses méditerranéennes dans le DICRIM.

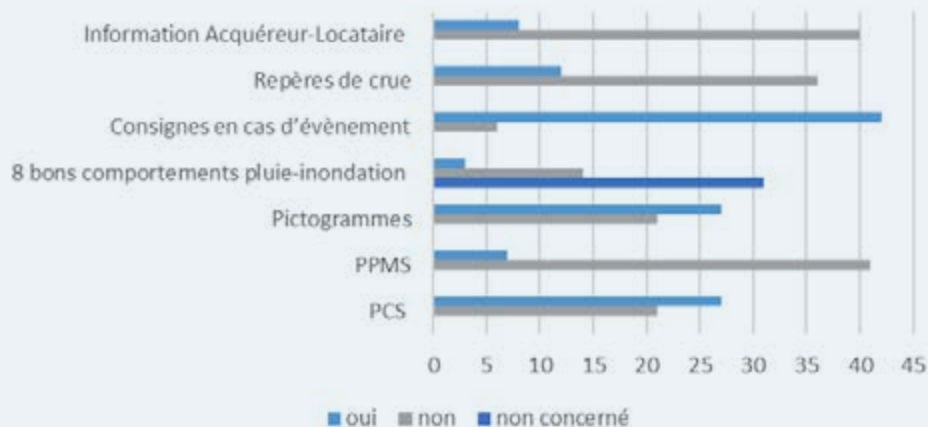
Trois à six fois par an, de violents systèmes orageux apportent des précipitations intenses sur les régions méditerranéennes, du Roussillon à la Provence, en passant par la vallée du Rhône. On les appelle également phénomènes cévenols, même s'ils concernent une aire géographique plus large que les Cévennes. L'équivalent de plusieurs mois de précipitations tombe alors en seulement quelques heures ou quelques jours.

Avec le changement climatique, nous devons nous attendre à une augmentation de la fréquence des épisodes de pluie intense à l'automne en métropole, en particulier dans les départements de l'arc méditerranéen. Il en est de même pour les inondations rapides associées.

### 4.2.3 INFORMATION PRÉVENTIVE

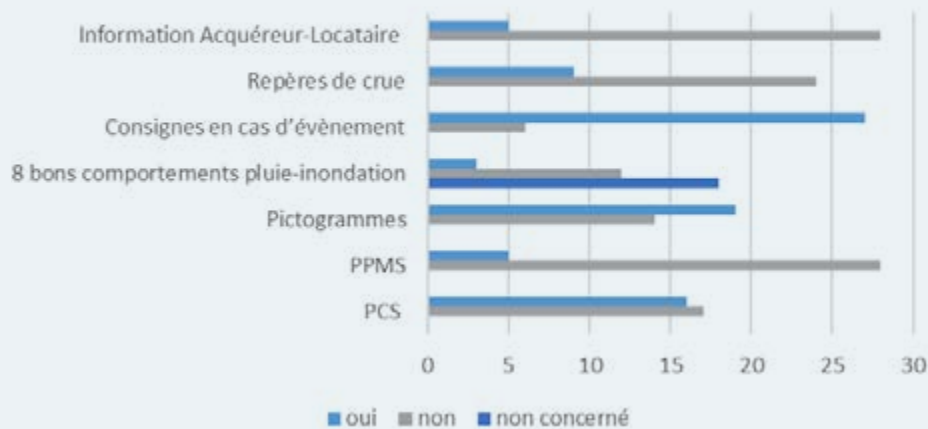
#### Information préventive

(23 départements - 48 DICRIM)



#### Information préventive

(15 départements - 33 DICRIM)



Les consignes en cas d'évènement sont précisées dans la plupart des DICRIM (42 DICRIM (87%) sur les 23 départements et 27 DICRIM (82%) sur les 15 départements prioritaires). A l'inverse, les repères de crues (12 DICRIM (25%) sur les 23 départements et 9 DICRIM (27%) sur les 15 départements prioritaires), l'Information Acquéreur Locataire (8 DICRIM (17%) sur les 23 départements et 5 DICRIM (15%) sur les 15 départements prioritaires) et les PPMS (7 DICRIM (14%) sur les 23 départements et 5 DICRIM (15%) sur les 15 départements prioritaires) sont peu évoqués.

Concernant les 8 bons comportements en cas de pluie-inondation, sur les 17 DICRIM réalisés après 2016, seulement 3 présentent ces consignes.



**RECOMMANDATION DICRIM N°2**

Il est recommandé d'évoquer l'existence des repères de crue dans le DICRIM.

Lorsqu'une commune a connu un événement, la mise en place de repères de crue doit permettre de sensibiliser au risque inondation et d'inciter à la vigilance en rappelant à la population qu'une crue majeure peut ressurgir brutalement. Ces repères sont également un moyen de faire vivre et de transmettre une culture du risque collective sur les inondations majeures qui ont touché la commune.

L'article L 563-3 du Code de l'Environnement précise que « dans les zones exposées au risque d'inondation, le maire, avec l'assistance des services de l'État compétents, procède à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et établit les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ... La commune ou le groupement de collectivités territoriales compétent matérialise, entretient et protège ces repères. »

**RECOMMANDATION DICRIM N°3**

L'un des objectifs de l'information préventive est de faire connaître les consignes de sécurité et les attitudes à adopter face aux risques. Le DICRIM doit indiquer les consignes à suivre en cas d'évènement si possible accompagnées des pictogrammes et reprendre les éléments de la campagne de sensibilisation sur les 8 bons comportements à adopter en cas de pluies intenses.

**BONNE PRATIQUE DICRIM N°1**

La commune d'Aramon dans le Gard a élaboré une carte avec l'emplacement des repères de crue accompagnée de photos illustratives. Cela permet à la population d'appréhender le niveau de la crue du Gardon survenue en 2002.

**4.2.4 ILLUSTRATIONS ET SCHÉMAS**

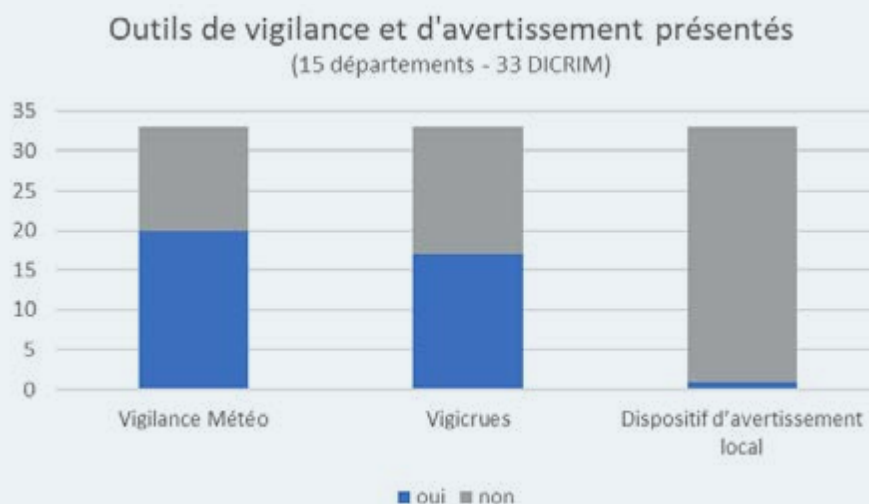
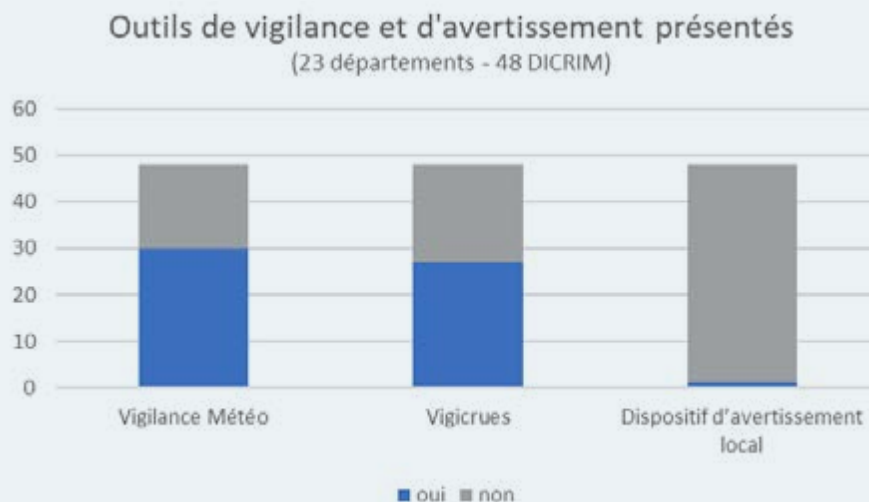
	23 départements				15 départements			
	oui		non		oui		non	
Photos	23	48%	25	52%	19	58%	14	42%
Schémas explicatifs	6	12%	42	88%	2	6%	31	94%

Les DICRIM sont relativement bien illustrés. 48% des DICRIM sur les 23 départements et 52% sur les 15 départements prioritaires ont mis des photos dans leurs documents. En revanche, des explications par des schémas sont très faiblement présents dans les DICRIM (12% des DICRIM sur les 23 départements et 88% sur les 15 départements prioritaires).

**RECOMMANDATION DICRIM N°4**

Un DICRIM contenant des photos d'évènements passés sur la commune peut permettre à la population de visualiser localement le risque. Les photos et les schémas explicatifs rendent également le document plus communicant.

#### 4.2.5 OUTILS DE VIGILANCE INSTITUTIONNELS ET D'AVERTISSEMENT



Les deux principaux outils de vigilance Vigilance météorologique et Vigicrues sont souvent décrits dans les documents (30 des 48 DICRIM sur les 23 départements et 20 des 33 DICRIM sur les 15 départements prioritaires évoquent la vigilance météorologique, et 27 des 48 DICRIM sur les 23 départements et 17 des 33 DICRIM sur les 15 départements prioritaires évoquent Vigicrues).

En revanche, l'instrumentation et le suivi en local des cours d'eau sont très faiblement évoqués dans les documents (10% sur les 23 départements et 12% sur les 15 départements prioritaires parlent du sujet).

	23 départements				15 départements			
	oui		non		oui		non	
Instrumentation et suivi en local	5	10%	43	90%	4	12%	29	88%

#### RECOMMANDATION DICRIM N°5

Une information sur les outils de vigilance ou sur l'existence des dispositifs locaux d'avertissement dans le DICRIM doit permettre à la population d'être davantage sensibilisée aux attitudes à adopter face aux risques.

### BONNE PRATIQUE DICRIM N°2

La commune de Nîmes dans le Gard présente dans son DICRIM les outils de vigilance et d'avertissement dont elle dispose afin d'anticiper le phénomène et de pouvoir alerter les populations à temps.

**Nîmes**

La ville de Nîmes dispose à cet effet de capteurs permettant de connaître instantanément la saturation en eau des karsts (cavités souterraines des plateaux calcaires) et renaissances ainsi que d'un dispositif de suivi météorologique. Les données sont interprétées au sein d'un dispositif spécifique dénommé ESPADA (Etude et Suivi des Précipitations en Agglomération pour Devancer l'Alerte).

Ce dispositif spécifique au risque inondation complète les moyens mis en œuvre quotidiennement en matière de sécurité publique (vidéo protection, patrouilles).

#### 2.3 Les vigilances météorologiques et crues

Une carte de "vigilance météorologique" est élaborée 2 fois par jour à 6h00 et 18h00 et attire l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission. Le niveau de vigilance vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté sous une échelle de 4 couleurs et figurant en légende sur la carte, allant du niveau 1 (vert, pas de vigilance particulière au niveau 4 (rouge, vigilance absolue). A partir du niveau 3 (orange, vigilance), les phénomènes dangereux sont précisés sur la carte sous la forme de pictogrammes, associés à chaque département concerné par une mise en vigilance de niveau 3 ou 4. Ces phénomènes sont :

- vent violent ;
- fortes précipitations ;
- orage ;
- neige ou verglas ;
- avalanche ;
- canicule (du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre) ;
- grand froid (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars) ;
- inondations.



Plus d'infos sur : [www.vigilance.meteo.fr/mnms](http://www.vigilance.meteo.fr/mnms)

**Nîmes**

La vigilance météorologique s'applique à l'échelle du département. Les outils dont dispose la ville permettent d'affiner cette vigilance à l'échelle de la commune afin d'apporter une réponse plus appropriée à la population nîmoise.

Pour le risque inondation, la carte de vigilance VIGICRUES émise par le service de prévision des Crues, permet d'identifier l'évolution et la prévision de montée des cours d'eau par tronçon.



Plus d'infos sur : [www.meteo.fr/crues/](http://www.meteo.fr/crues/)

La prévision des risques majeurs regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire l'impact d'un phénomène naturel ou anthropique prévisible sur les personnes, les biens et l'environnement.

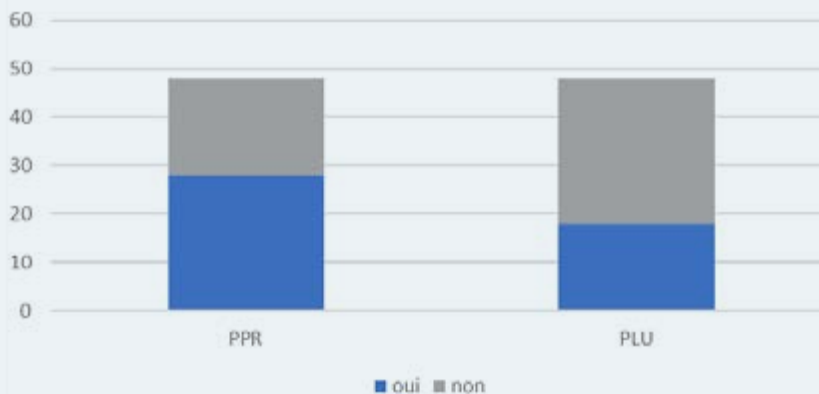
Elle s'inscrit dans une logique de développement durable, puisque, à la différence de la réaction post-crise, la prévention tend à réduire les conséquences économiques, sociales et environnementales d'un développement imprudent de notre société. Ce domaine revêt une importance majeure : au-delà de la réduction de la vulnérabilité individuelle ou collective, on considère qu'un euro investit dans la prévention permet d'économiser sept euros dans le crise.

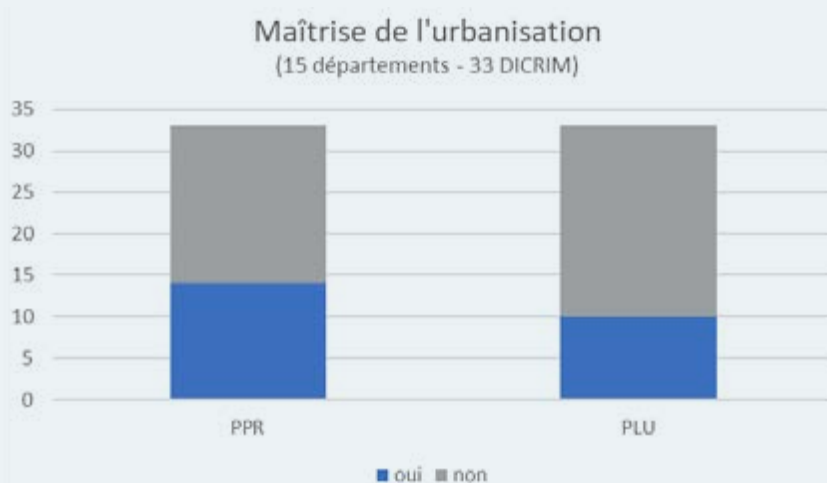
#### 2.4 La réduction de la vulnérabilité

Aussi appelée mitigation, l'objectif de la réduction de la vulnérabilité est d'éviter les dommages, en réduisant soit l'intensité de certains aléas, soit l'impact sur les enjeux. Cette notion concerne à la fois les biens des particuliers, les biens des collectivités et les biens économiques, et notamment les constructions, les bâtiments industriels et commerciaux, ceux nécessaires à la gestion de crise, les réseaux de communication, d'électricité, d'eau, etc. La réduction de la vulnérabilité suppose notamment la formation des divers intervenants (architectes, ingénieurs en génie civil, entrepreneurs, etc.) en matière de conception et de prise en compte des phénomènes climatiques et géologiques, ainsi que la définition de règles de construction. L'application de ces règles doit par ailleurs être garantie par un contrôle des ouvrages. Cette action sera d'autant plus efficace si tous les acteurs concernés, c'est-à-dire également les intermédiaires tels que les assureurs et les maîtres d'œuvre, y sont sensibilisés. La réduction de la vulnérabilité relève également d'une

### 4.2.6 MAÎTRISE DE L'URBANISATION

Maîtrise de l'urbanisation  
(23 départements - 48 DICRIM)





Le Plan de Prévention des Risques (PPR) est assez souvent évoqué dans le DICRIM mais pas systématiquement (28 des DICRIM (58%) sur les 23 départements et 14 (42%) sur les 15 départements prioritaires). En revanche, peu évoquent l'intégration du risque inondation dans les PLU (18 (37%) sur les 23 départements et 10 (30%) sur les 15 départements prioritaires parlent du sujet).

#### 4.2.7 DÉMARCHES PARTENARIALES ET ZOOM SUR DES ACTIONS EMBLÉMATIQUES

	23 départements						15 départements					
	oui		non		nc		oui		non		nc	
PAPI	5	10%	14	29%	29	60%	5	15%	9	27%	19	58%
Information sur des actions emblématiques	9	19%	39	81%	0	0%	7	21%	26	79%	0	0%

\*nc : non concerné (pas de PAPI sur la commune)

L'analyse de cette thématique a été difficile. En effet, les informations permettant de connaître les communes concernées par un PAPI sont difficilement accessibles. Par exemple, il n'est pas possible de se fonder sur la base de données Géorisques car cette dernière n'est pas à jour sur le sujet.

#### RECOMMANDATION DICRIM N°6

Mettre en avant des actions emblématiques mises en œuvre sur le risque d'inondation peut permettre de sensibiliser la population à cette problématique tout en valorisant les actions menées par la commune sur ce sujet.

#### BONNE PRATIQUE DICRIM N°3

La commune de Limoux dans l'Aude explique dans le DICRIM le plan d'action mis en place par la collectivité face aux inondations. Une carte de la commune précise les centres d'accueil des populations en cas d'évacuation. Cette explication détaillée permet à chaque habitant de comprendre ce que la mairie va entreprendre en fonction du niveau du cours d'eau.

**BONNE PRATIQUE DICRIM N°4**

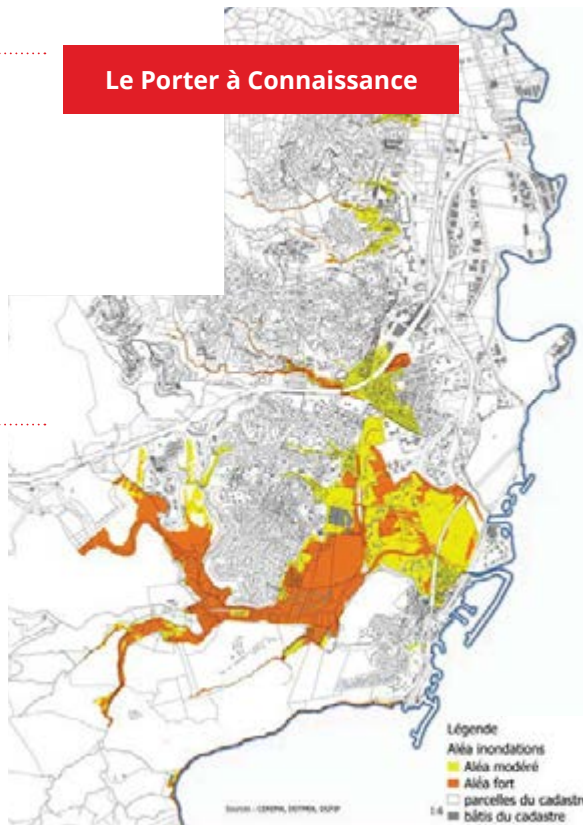
La commune de Mandelieu-la-Napoule dans les Alpes-Maritimes fait un focus dans son DICRIM sur les travaux de protection réalisés dans le cadre des PAPI.

**LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION**

Le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) a été arrêté par le Préfet en 2003. Suite à la crue de référence du 3 octobre 2015, les services de l'État ont réalisé un état des lieux pour réviser le zonage : le Projet du Porter à Connaissance (PAC). Le Porter à Connaissance a été notifié par le Préfet des Alpes-Maritimes le 11 mai 2017, il déterminera la révision du PPRI. Son approbation est envisagée en 2019.

**LE PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Plan Local d'Urbanisme intégrera des mesures déterminantes pour la sécurité de tous. À titre d'exemple, il sera obligatoire pour les nouvelles constructions d'installer des batardeaux lorsque le bâtiment est équipé d'un sous-sol, mais également de situer les locaux techniques (chaufferie, ascenseur...) au rez-de-chaussée et non dans les sous-sols. Par ailleurs, le PLU gèlera toute construction nouvelle dans les zones fortement impactées. L'approbation du PLU est envisagée en milieu d'année 2018.

**Le Porter à Connaissance****FOCUS : LES TRAVAUX DE PROTECTION DU TERRITOIRE****RÉALISÉS**

⇒ Depuis 1995, la ville, avec ses partenaires institutionnels, a engagé **28 M€ de travaux pour lutter contre l'inondabilité** :

- 20 M€ pour le PAPI de la Siagne
- 8 M€ pour le Riou

⇒ **Le PAPI de la Siagne**, signé en 2014 et piloté par le Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents (SISA), vise en priorité à **renforcer la surveillance des crues et à ralentir les éboulements**.

**A VENIR**

⇒ **Le PAPI 2 du Riou a été acté en juillet 2014, les principales mesures** :

- Réalisation d'un bassin de ralentissement aux Barnières en amont du Riou dans le Var.
- Financement public à hauteur de 80% des travaux de protection des copropriétés mitoyennes au Riou

⇒ **Zone d'Expansion de Crues** – travaux complémentaires au PAPI, verra le jour sur le secteur des vergers de Minelle, des tennis et camping de l'Argentière afin de répondre aux enjeux de la crue de référence.

⇒ **Déclaration d'Intérêt Général** permettant d'intervenir dans les vallons privés pour leur entretien.

#### 4.2.8 RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ

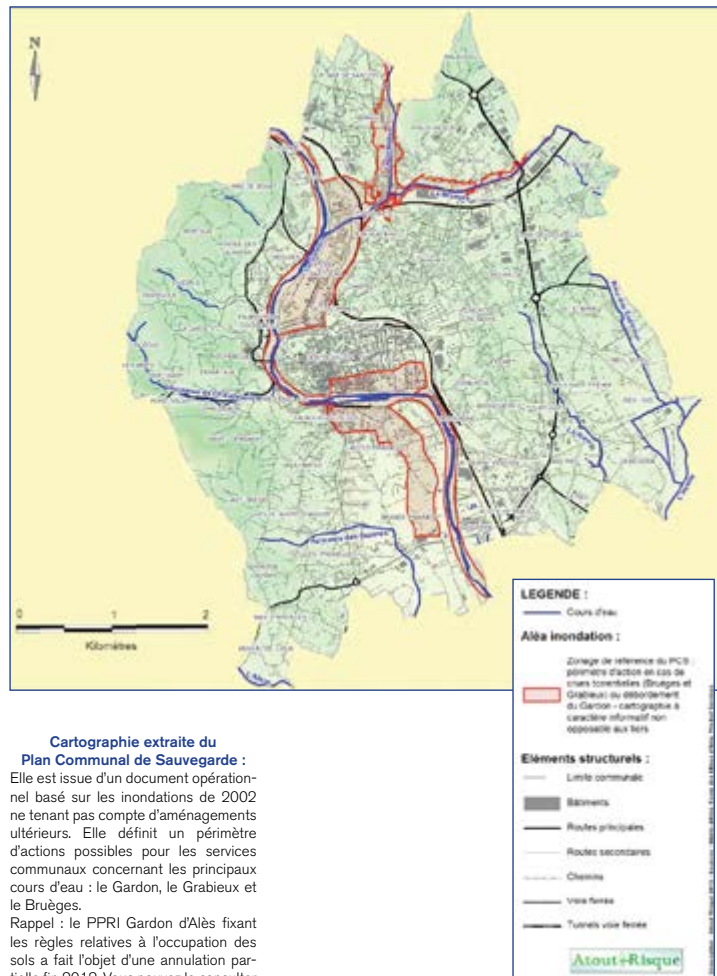
	23 départements				15 départements			
	oui		non		oui		non	
Principes généraux	1	2%	47	98%	1	3%	32	97%
Mesures collectives de réduction de la vulnérabilité	2	4%	46	96%	2	6%	31	94%
Mesures individuelles de réduction de la vulnérabilité	1	2%	47	98%	1	3%	32	97%
Accompagnement et financement	1	2%	47	98%	1	3%	32	97%

La réduction de la vulnérabilité est, quel que soit l'objet étudié, très faiblement précisée dans les documents, que ce soit sur les 23 départements ou sur les 15 départements prioritaires.

#### BONNE PRATIQUE DICRIM N°5

La commune d'Alès dans le Gard a illustré son DICRIM avec une carte présentant les zones à risques et les axes de circulation qui pourraient être touchés.

#### Cartographie du risque «inondation»



#### Cartographie extraite du Plan Communal de Sauvegarde :

Elle est issue d'un document opérationnel basé sur les inondations de 2002 ne tenant pas compte d'aménagements ultérieurs. Elle définit un périmètre d'actions possibles pour les services communaux concernant les principaux cours d'eau : le Gardon, le Grabieus et le Bruèges.

Rappel : le PPRi Gardon d'Alès fixant les règles relatives à l'occupation des sols a fait l'objet d'une annulation partielle fin 2012. Vous pouvez le consulter sur le site internet de la ville.

#### 4.2.9 CARTOGRAPHIE

	23 départements				15 départements			
	oui		non		oui		non	
Carte des zones inondables	27	56%	21	44%	17	52%	16	48%
Localisation des repères de crue	3	6%	45	94%	2	6%	31	94%
Autres	7	15%	41	85%	5	15%	28	85%

##### RECOMMANDATION DICRIM N°7

Il est important d'illustrer avec une carte les zones à risque et les repères de crue sur la commune pour permettre à la population de visualiser où les inondations pourraient survenir.

Seule la moitié des DICRIM intègrent une cartographie des zones inondables.

Seulement 6% des DICRIM précisent la localisation des repères de crue.

#### 4.2.10 CONTACTS UTILES

	23 départements						15 départements					
	oui		non		nc		oui		non		nc	
Syndicat de rivière	2	4%	45	94%	1	2%	2	6%	30	91%	1	3%
Autres	37	77%	11	23%	0	0%	26	79%	7	21%	0	0%

\*nc : non concerné (pas de syndicat de rivière sur la commune)

2 DICRIM sur les 49 étudiés mentionnent le syndicat de rivière.

37 DICRIM sur les 49 étudiés font des renvois vers des sites internet et numéros de téléphone utiles comme Météo-France, Vigicrues, la mairie, des numéros d'urgence (18, 17, 15...), la préfecture, Géorisques...

#### 4.2.11 BONNES PRATIQUES AUTOUR DU DICRIM

	23 départements								15 départements							
	oui		non		np		nc		oui		non		np		nc	
Version pdf en ligne	27	56%	19	40%	0	0%	1	2%	18	55%	14	42%	0	0%	0	0%
Pages web mises à jour périodiquement	12	25%	34	71%	0	0%	1	2%	9	27%	23	70%	0	0%	0	0%
Réunion publique sur le DICRIM	0	0%	0	0%	48	100%	0	0%	0	0%	0	0%	33	100%	0	0%

\*np : non précisé

\*nc : non concerné (commune qui ne dispose pas de site internet)

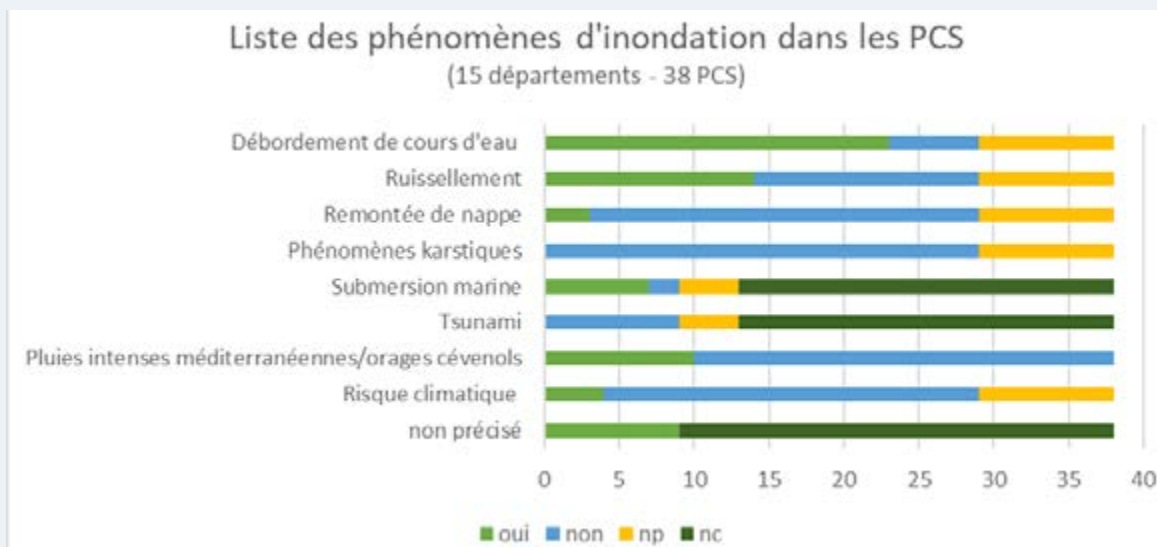
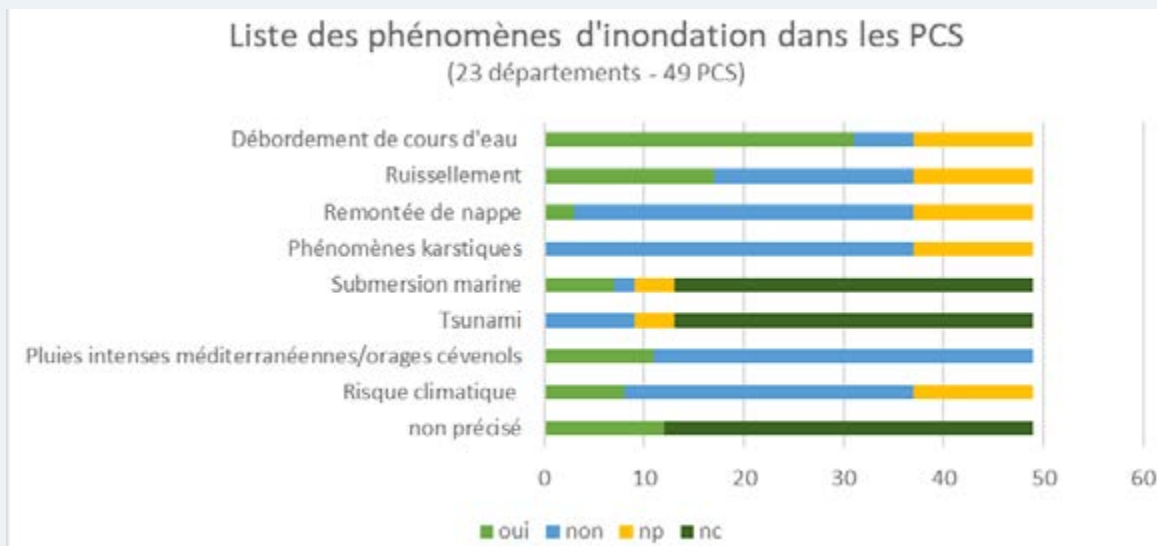
La majorité des DICRIM sont consultables sur internet (56 % sur les 23 départements et 55% sur les 15 départements prioritaires). En revanche, peu disposent de pages web dédiées à la thématique sur leur site internet permettant une mise à jour régulière des informations (25% sur les 23 départements et 27% sur les 15 départements prioritaires parlent du sujet). Il a été en revanche impossible de savoir, à la lecture des documents, si une réunion publique sur le DICRIM a eu lieu sur les communes.

##### RECOMMANDATION DICRIM N°9

Une communication active, lors de la diffusion du DICRIM, peut être un moyen supplémentaire de sensibiliser la population au risque. La mise en place d'une réunion publique peut, par exemple, permettre de répondre aux questions des administrés.

## 4.3 PCS

### 4.3.1 CONNAISSANCE DES RISQUES INONDATIONS



\*np : non précisé

\*nc : non concerné (la submersion marine et le tsunami ne concerne que les communes littorales)

14 PCS ne précisent pas la nature des phénomènes d'inondations auxquels la commune est exposée.

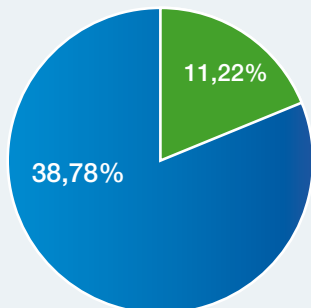
Le phénomène d'inondation par débordement de cours d'eau est le phénomène le plus évoqué (31 PCS sur les 23 départements et 23 PCS sur les 15 départements prioritaires). A l'inverse, aucun PCS n'évoque les phénomènes karstiques et le risque tsunami.

Le phénomène de pluies intenses méditerranéennes ou d'orages cévenols est rarement mentionné. Sur les 49 PCS des 23 départements, seulement 11 (22%) évoquent le sujet et 10 (26%) sur les 38 PCS des 15 départements prioritaires.



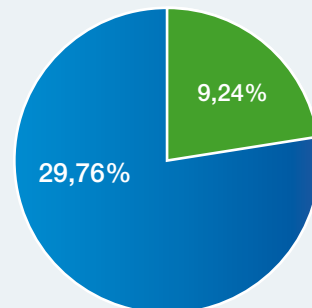
**Données présentées sur les aléas et les risques (23 départements - 49 PCS)**

■ OUI ■ NON



**Données présentées sur les aléas et les risques (15 départements - 38 PCS)**

■ OUI ■ NON

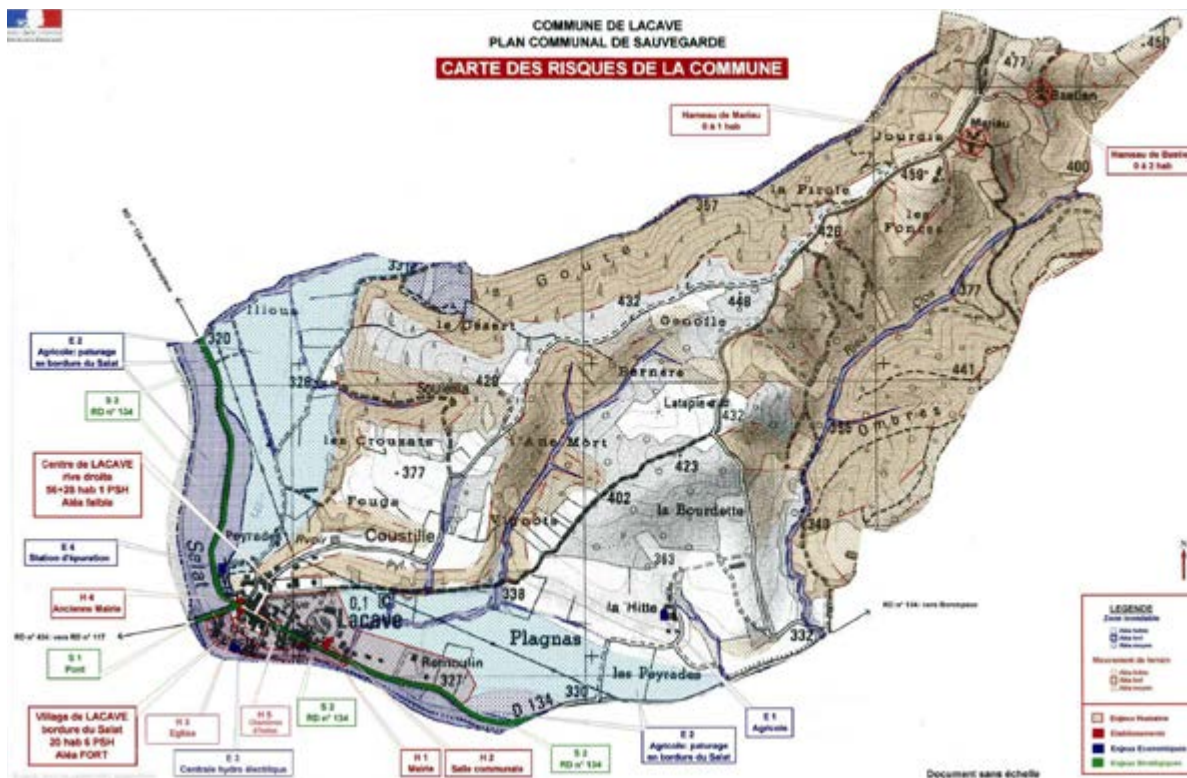


Les données présentées sur les aléas et les risques sont très faiblement présentes dans les documents. Seulement 11 PCS sur 49 dans les 23 départements, et 9 sur 38 dans les 15 départements prioritaires évoquent le

sujet. Il s'agit généralement de données cartographiques sur les risques issues des PPR parfois avec un croisement avec les enjeux du territoire.

**BONNE PRATIQUE PCS N°1**

Le PCS de la commune de Lacave en Ariège intègre une cartographie du risque inondation issue du croisement entre les données d'aléa inondation et les enjeux humains, établissements recevant du public, économiques et stratégiques.



## Autres statistiques relatives à la connaissance des risques inondations

	23 départements				15 départements			
	oui		non		oui		non	
Données sur les bassins versants	7	14%	42	86%	7	18%	31	82%
Détermination de scénarii possibles d'événements	14	29%	35	71%	14	37%	24	63%
Niveaux de gravité en fonction de la pluviométrie, de la hauteur et du débit des cours d'eau	11	22%	38	78%	10	26%	28	74%
Ouvrages de protection	5	10%	44	90%	2	5%	36	95%
Mémoire des évènements et retour d'expérience	26	53%	23	47%	19	50%	19	50%

Peu de PCS mettent en avant des données concernant les bassins versants et les ouvrages de protection. A l'inverse, plus de la moitié des PCS analysés mentionnent la mémoire d'évènements passés (26 PCS sur 49 pour les 23 départements, et 19 PCS sur 38 pour les 15 départements prioritaires).

L'élaboration de scénarii d'évènements ou la définition de niveaux de gravité en fonction de la pluviométrie sont peu courant dans les PCS étudiés (2/3 des PCS sur les 23 départements n'abordent pas ces sujets, le constat est le même sur les 15 départements prioritaires).

### RECOMMANDATION PCS N°1

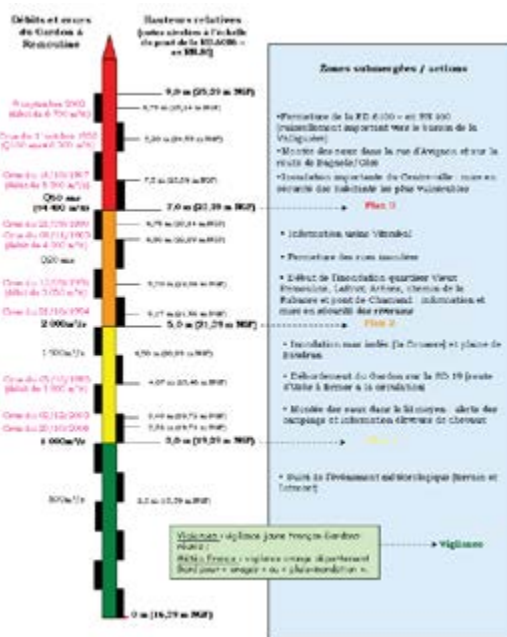
La définition de niveaux de gravité en fonction des différents paramètres liés aux inondations doit permettre d'anticiper sur la gestion de crise. Leur définition peut se baser sur un retour d'expérience ou sur des données provenant de stations hydrologiques par exemple.

### BONNE PRATIQUE PCS N°2

Le PCS de la commune de Remoulins intègre un plan d'action qui est déclenché en fonction des débits et des hauteurs d'eau observés sur le Gardon.

#### PARAMÈTRES DU DÉCLENCHEMENT DU PLAN GARDON

##### ÉCHELLE DES RISQUES GARDON



### 4.3.2 ENJEUX

	23 départements				15 départements			
	oui		non		oui		non	
Données sur les enjeux exposés	21	43%	28	57%	16	42%	22	58%
Sites sensibles et à risques, enjeux vulnérables	35	71%	14	29%	27	71%	11	29%
Enjeux stratégiques	1	2%	48	98%	0	0%	38	100%
Interaction risques inondations et technologiques	1	2%	48	98%	1	3%	37	97%

43% des PCS étudiés sur les 23 départements mettent en avant des données sur les enjeux sur leur territoire. Le taux est similaire pour les 15 départements prioritaires (42%). 71% des PCS étudiés (sur les 23 départements et sur les 15 départements prioritaires) détaillent ces enjeux en mettant en avant les sites sensibles et à risques et les

principaux enjeux vulnérables.

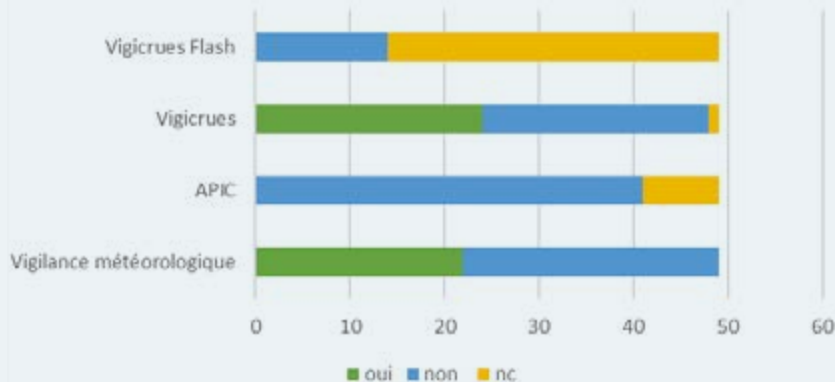
En revanche, un seul PCS met en avant une interaction entre le risque inondation et les risques technologiques possibles sur la commune avec notamment une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en zone inondable.

#### RECOMMANDATION PCS N°2

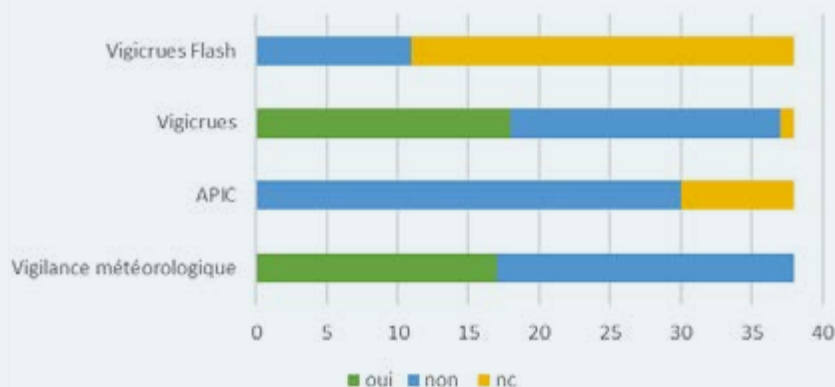
Le PCS doit être le plus complet possible sur le recensement des enjeux présents sur le territoire communal et pouvant être impactés par les inondations. Ce recensement comprend l'identification des populations potentiellement concernées, notamment des populations sensibles, des lieux de regroupement (ERP, marchés, lieux d'habitation dense...), des enjeux économiques (entreprises, monuments classés, ICPE...), des enjeux stratégiques (centre de secours, STEP, central téléphonique, transformateur électrique...)...

### 4.3.3 OUTILS DE VIGILANCE INSTITUTIONNELS ET DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ET D'AVERTISSEMENT OU ALERTE LOCAUX

#### Outils de vigilance dans les PCS (23 départements - 49 PCS)



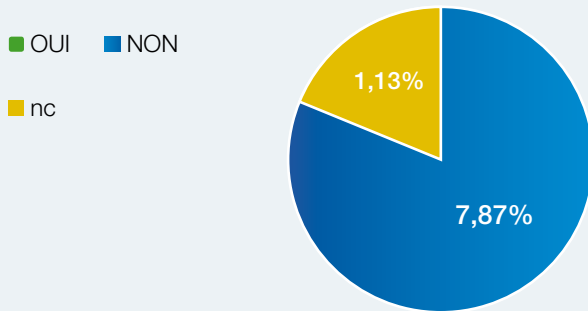
#### Outils de vigilance dans les PCS (15 départements - 38 PCS)



\*nc : non concerné (PCS antérieur au dispositif évoqué)

Les outils vigilance météorologique et Vigicrues sont évoqués dans la moitié des PCS étudiés. A l'inverse, APIC et Vigicrues Flash ne sont jamais évoqués dans les PCS.

**RHYTMME**  
(6 départements de PACA - 8 PCS)



\*nc : non concerné (PCS antérieur au dispositif évoqué)

L'outil RHYTMME ne concerne que les départements de la Région PACA et donc potentiellement 8 PCS étudiés. Toutefois, aucun PCS ne mentionne le dispositif.

**RECOMMANDATION PCS N°3**

Les outils de vigilance et leurs modalités de fonctionnement doivent être intégrés dans le PCS afin de permettre aux personnes ayant peu l'habitude de tels outils de pouvoir s'en servir, si ces derniers n'ont pas suivi de formations.

**BONNE PRATIQUE PCS N°3**

Le PCS de la commune de Montélimar dans la Drôme intègre une fiche procédure sur le suivi du risque inondation détaillant le suivi hydrologique avec Vigicrues.

**FICHE PROCÉDURE**  
SUIVI DU RISQUE INONDATION

**RESSOURCES**

STATION D'ANCONE : 0699.710.226

ROUBION-JABRON : surveillance service VOIRIE  
Chef de service voirie et aménagement : 06.03.18.22.39 / chef d'équipe 06.24.35.63.79

**Echange d'information avec les sapeurs-pompiers :**

- Standard : 04.75.00.61.18.
- Officier de garde Sapeurs-Pompiers : 06.88.06.32.17
- Commandant du centre de secours de Montélimar

**LE SUIVI HYDROLOGIQUE**

Consulter sur Internet la carte nationale de vigilance hydrologique : <http://www.vigicrues.gouv.fr>

**4 niveaux de vigilance :**

- Vert** : pas de vigilance particulière
- Jaune** : risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées
- Orange** : risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
- Rouge** : risque de crue majeure. Menace directe et génératrice de la sécurité des personnes et des biens.

Le zoom fait apparaître la carte du bassin avec plusieurs tronçons de cours d'eau colorés en fonction de leur niveau de vigilance. Le tableau à côté de la carte permet de connaître rapidement le niveau de vigilance du tronçon et de le localiser en cliquant sur le pictogramme « localiser ».

Le site Vigicrue permet d'accéder, en temps réel, aux données enregistrées par les stations de mesures présentes sur le bassin.

**FICHE PROCÉDURE**  
SUIVI DU RISQUE INONDATION

Cliquer sur une station de mesure pour accéder aux données temps réel.

La station de Montélimar sur le Roublon et la station La Vouste se situe sur le Rhône, à l'amont de Montélimar et elles constituent les stations de référence pour la commune en cas de crue.

La hauteur d'eau à ces stations permet d'apprécier l'empire de l'onde de crue attendue sur la commune.

Il est possible de personnaliser les données du graphique en choisissant d'afficher les hauteurs d'eau ou les débits, les niveaux des crues de référence, les niveaux sur 1, 3 ou 7 derniers jours. Il est aussi possible d'afficher les données des stations plus en amont.

Dans la boîte de dialogue sous le graphique, cocher et cliquer les données souhaitées, puis cliquer sur « refaire le graphique » -> « valider la sélection ».

Le graphique fait apparaître les hauteurs d'eau mesurées sur les 3 derniers jours, c'est un indicateur faible en cas de montée des eaux. Le niveau de vigilance est déterminé en permanence par le Règlement d'Année des Crues du Rhône.

La Vigilance crue Animée par le service Prédiction des crues du Grand Delta - DDT Nîmes - 04.66.66.92.71. N° Crise Préfecture : 0821.003.026 (24h/24h). Diffusion de l'alerte par téléphone et fax par le service préfectoral de protection civile.

### Autres statistiques relatives aux outils de vigilance institutionnels et dispositifs de surveillance et d'avertissement ou alerte locaux

	23 départements				15 départements			
	oui		non		oui		non	
Instrumentation et suivi en local	1	2%	48	98%	0	0%	38	100%
Dispositif d'avertissement local	5	10%	44	90%	4	11%	34	89%
Dispositif d'alerte locale	8	16%	41	84%	4	11%	34	89%

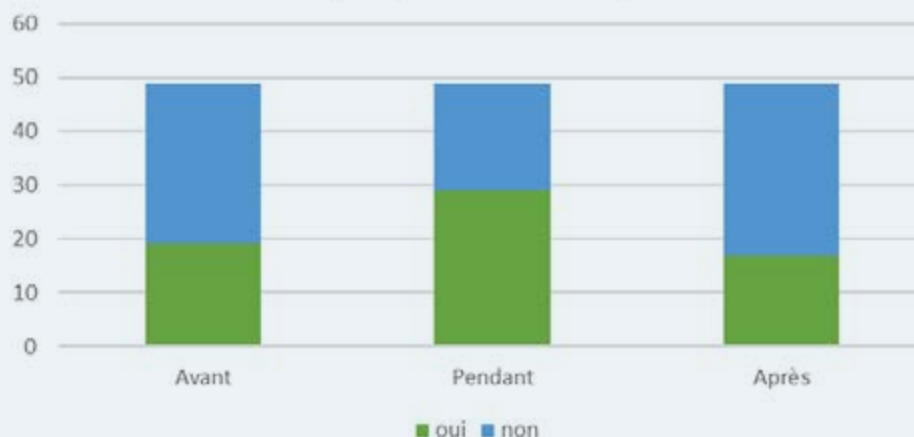
#### 4.3.4 INFORMATION DES POPULATIONS

Les outils et procédures d'information des populations en phase de vigilance, pendant et après la crise sont assez peu évoqués. 19 PCS sur les 49 (39%) des 23 départements évoquent l'information préalable des populations, ce résultat descend à 13 (34%) sur les 15 départements prioritaires. Seulement 17 PCS sur 49 (35%) évoquent

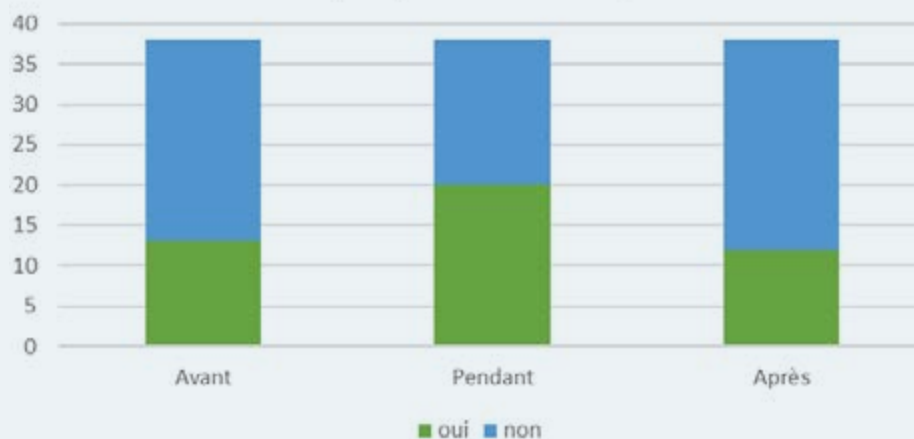
l'information après la crise pour les 23 départements, ce résultat descend à 12 (32%) sur les 15 départements prioritaires.

En revanche, sur les 23 départements, 29 PCS sur les 49 (59%) ont mis en place des outils ou des procédures pour informer la population durant la crise. Sur les 15 départements prioritaires, le résultat descend à 20 (53%).

Information des populations  
(23 départements - 49 PCS)



Information des populations  
(15 départements - 38 PCS)



Les outils et procédures d'information des populations en phase de vigilance, pendant et après la crise sont assez peu évoqués. 19 PCS sur les 49 (39%) des 23 départements évoquent l'information préalable des populations, ce résultat descend à 13 (34%) sur les 15 départements prioritaires. Seulement 17 PCS sur 49 (35%) évoquent l'information après la crise pour les 23 départements, ce résultat descend à 12 (32%) sur les 15 départements prioritaires.

En revanche, sur les 23 départements, 29 PCS sur les 49 (59%) ont mis en place des outils ou des procédures pour informer la population durant la crise. Sur les 15 départements prioritaires, le résultat descend à 20 (53%).

#### RECOMMANDATION PCS N°4

Il est recommandé de mettre en place une procédure d'information des populations en fonction des niveaux de vigilance ou en fonction des décisions prises (évacuation par exemple) peut permettre une anticipation des événements par les citoyens.

#### BONNE PRATIQUE PCS N°4

Le PCS de la commune de Lacave dans le Lot intègre une fiche procédure sur la communication à diffuser à la population en fonction des niveaux de vigilance ou des décisions prises par la mairie.

##### Quel message d'alerte ?

###### **Pour un événement localisé avec faible ampleur :**

Préparer un message avec les consignes à appliquer.

Le faire diffuser dans la zone déterminée (porte à porte, véhicule avec hauts parleurs, téléphone...)

###### **Pour un événement important :**

Préparer un message avec les consignes à appliquer.

Le faire diffuser dans la zone déterminée (porte à porte, véhicule avec hauts parleurs,

Alerter par téléphone les établissements sensibles.

Préparer un communiqué de presse et appeler la radio pour diffuser l'information.

###### **Pour un événement majeur :**

Prendre contact avec la Préfecture afin de s'assurer que la communication n'est pas déjà assurée par le service communication de la préfecture.

Si ce n'est pas le cas préparer un message avec les consignes à appliquer.

Le faire diffuser dans la zone déterminée (porte à porte, véhicule avec hauts parleurs,

Alerter par téléphone les établissements sensibles.

Préparer un communiqué de presse et appeler la radio pour diffuser l'information.

##### Liste de messages :

###### *ATTENTION, ALERTE ORANGE : INONDATION*

*Un risque inondation menace notre village.*

*Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.*

*Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la Mairie.*

###### *ATTENTION, ALERTE ROUGE : INONDATION*

*Un risque inondation est confirmé sur notre village.*

*Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.*

*Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la Mairie.*

*Sur les zones directement exposées au risque préparez-vous à évacuer si cela devenait nécessaire.*

###### *ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS*

*Un risque majeur d'inondation est imminent.*

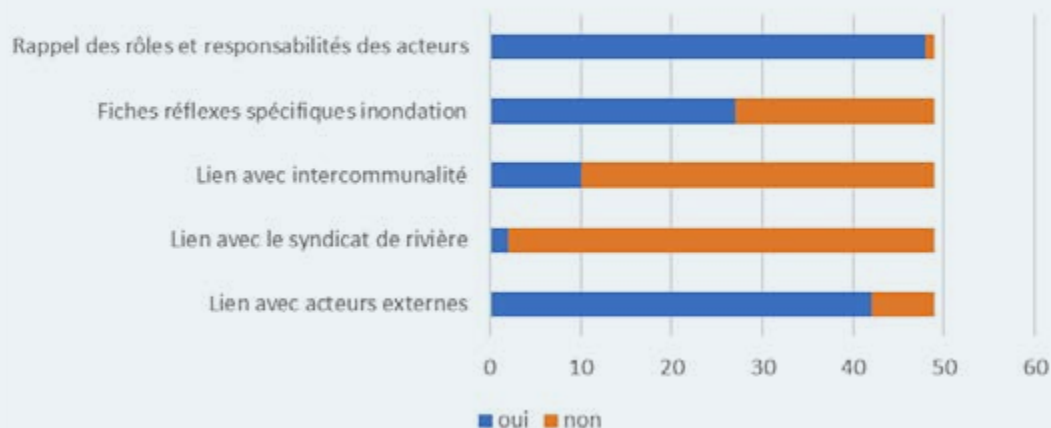
*Évacuez immédiatement dans le calme la zone où vous vous trouvez.*

*Rejoignez le lieu de regroupement – placette devant l'église – et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre.*

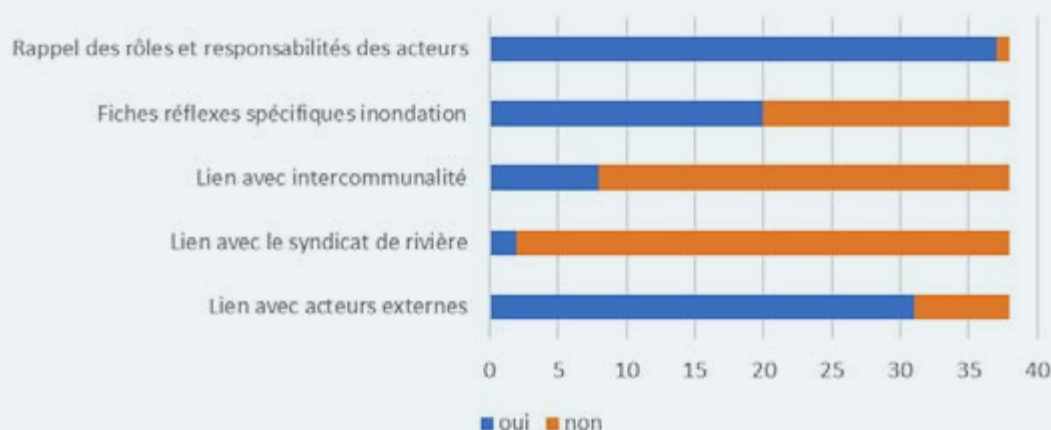
###### *ATTENTION, ALERTE ORANGE : TEMPETE*

### 4.3.5 FICHE ACTIONS DES ACTEURS CLÉS

Fiches actions des acteurs clés  
(23 départements - 49 PCS)



Fiches actions des acteurs clés  
(15 départements - 38 PCS)



La responsabilité des acteurs et un rappel de leurs rôles sont largement présents dans les PCS analysés (48 sur 49 sur les 23 départements et 37 sur les 38 pour les 15 départements prioritaires).

En revanche, la mise en place de fiches réflexes sur le risque inondation n'est pas systématique (27 sur 49 (55%) pour les 23 départements et 20 sur 38 (53%) pour les 15 départements prioritaires).

La majorité des PCS étudiés mettent en avant les liens existants entre la commune et les principaux acteurs externes (Préfecture, SDIS, CR ou CD).

L'articulation avec les intercommunalités ou les syndicats de rivière est rarement mise en avant. Seulement 10 PCS sur 49 et 8 sur 38 mettent en avant le lien avec l'intercommunalité et cela diminue à 2 PCS sur 49 et 2 sur 38 pour le lien avec les syndicats de rivière.

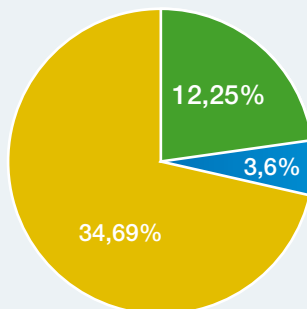
#### RECOMMANDATION PCS N°5

Élaborer des fiches réflexes spécifiques au risque inondation permet d'anticiper sur la mise en œuvre d'actions pour faire face à un tel événement. Exemples : surveillance et fermeture des points bas répertoriés sur la commune...

#### 4.3.6 PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE ET GESTION OPÉRATIONNELLE

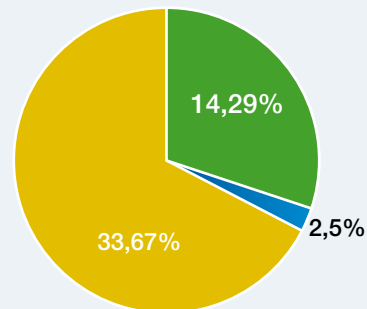
##### Localisation du PCC en zone non inondable (23 départements - 49 PCS)

■ OUI ■ NON  
■ nc



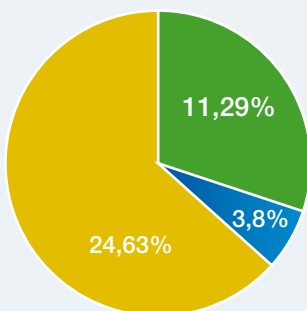
##### Localisation du PCC en zone non inondable (23 départements - 49 PCS)

■ OUI ■ NON  
■ nc



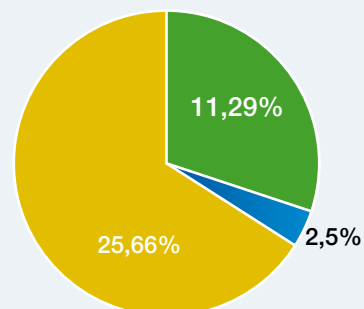
##### Localisation du PCC en zone non inondable (15 départements - 38 PCS)

■ OUI ■ NON  
■ nc



##### Localisation du PCC en zone non inondable (15 départements - 38 PCS)

■ OUI ■ NON  
■ nc



Seuls 25% des PCS sur les 23 départements ou 29% sur les 15 départements prioritaires précisent que le poste de commandement communal (PCC) est situé hors zone inondable.

Seuls 29% des PCS indiquent explicitement que leurs centres d'accueil et de regroupement des sinistrés (CARE) sont situés hors zone inondable.

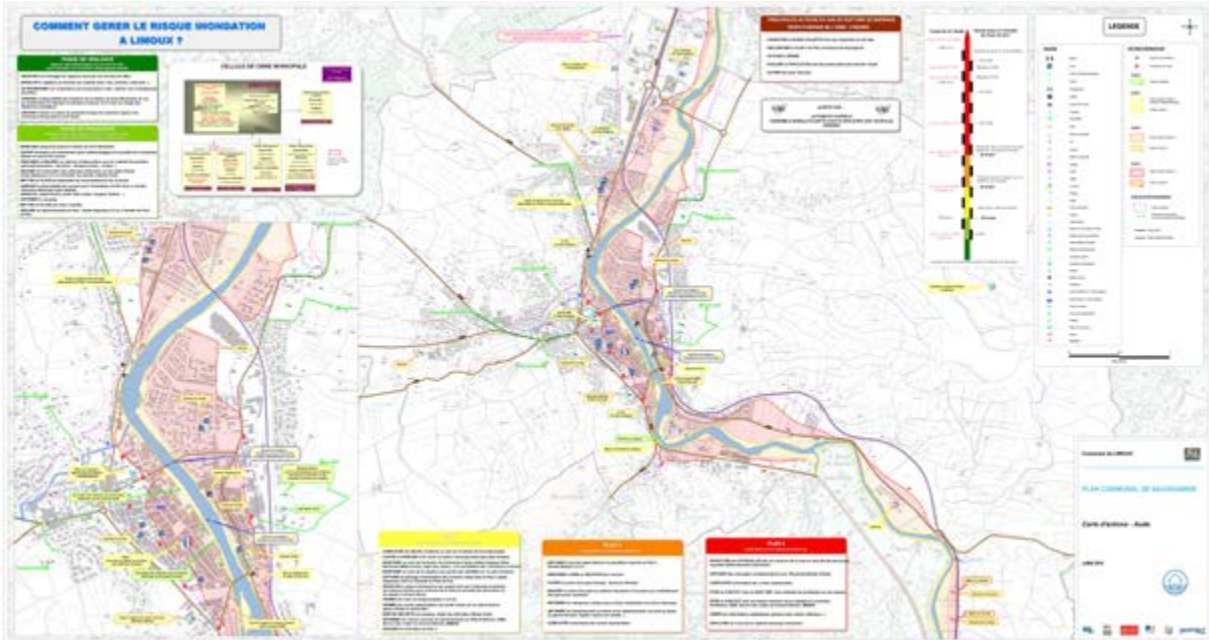
#### RECOMMANDATION PCS N°6

Il est important lors la mise en place du PCS de s'assurer que le PCC et/ou les CARE ne soient pas situés dans une zone à risque. Un collège prévu comme CARE qui serait dans une zone inondable ou une mairie qui aurait son rez-de-chaussée sous l'eau ne seront pas opérationnels le jour de l'inondation.

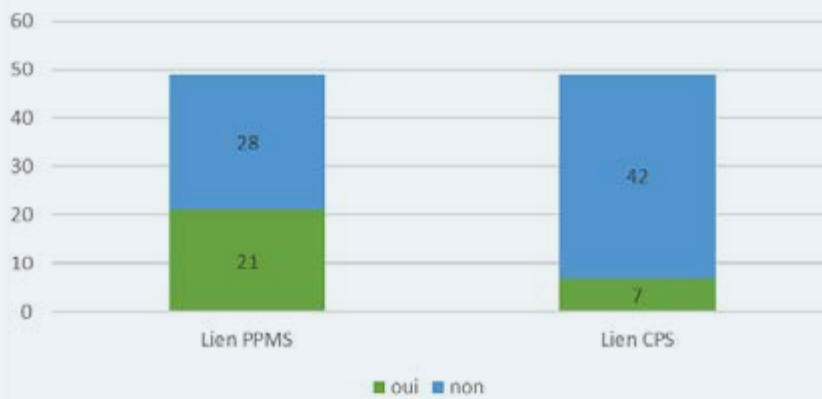


**BONNE PRATIQUE PCS N°5**

Le PCS de la commune de Limoux précise la localisation du PCC et des CARE sous forme cartographique.

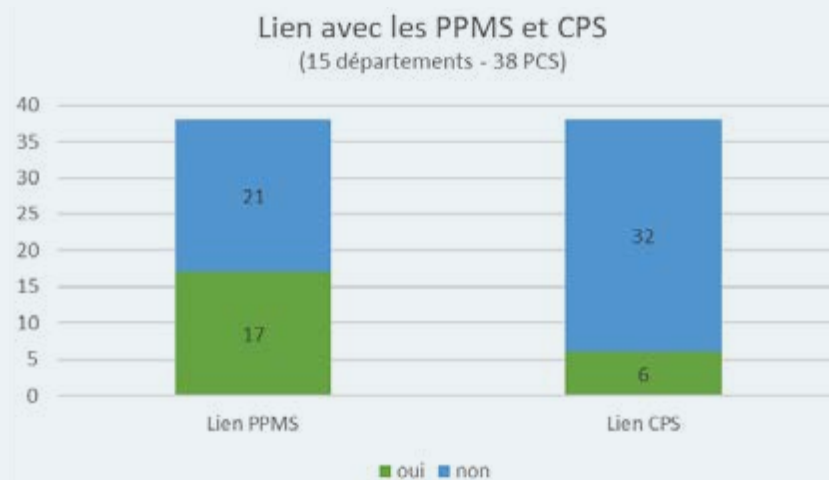


Lien avec les PPMS et CPS  
(23 départements - 49 PCS)



43% des PCS mentionnent le lien avec les Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) au travers d'une cellule au sein du PCC en charge d'assurer la liaison avec les écoles et la mise en œuvre des PPMS ou encore d'une fiche réflexe spécifique.

7 PCS, soit 14%, mentionnent le lien avec les cahiers de prescriptions de sécurité (CPS) des campings. Il est toutefois à noter que les 49 communes dont les PCS ont été étudiés n'ont pas toutes un camping sur leur territoire.



45% des PCS mentionnent le lien avec les Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS).

6 PCS, soit 16%, mentionnent le lien avec les cahiers de prescriptions de sécurité (CPS) des campings. Il est toutefois à noter que les 38 communes dont les PCS ont été étudiés n'ont pas toutes un camping sur leur territoire.

**RECOMMANDATION PCS N°7**

Le lien entre le PCS et le PPMS et/ou le CPS est primordial pour un maire afin que celui-ci puisse informer rapidement l'école ou le camping des décisions prises par la mairie en cas d'inondation. Il est donc important de s'assurer que les numéros de téléphones des directeurs d'écoles ou des gestionnaires de campings soient présents et que les modalités de communication avec eux soient précisés dans des fiches action.

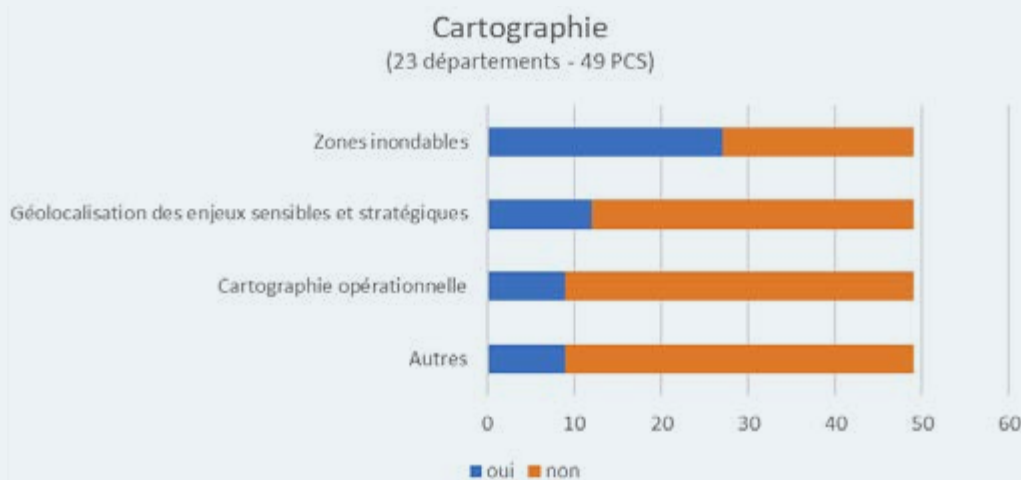
**Autres statistiques relatives à la préparation aux situations d'urgence et gestion opérationnelle**

	23 départements				15 départements			
	oui		non		oui		non	
Anticipation locale	16	33%	33	67%	14	37%	24	63%
Seuil de mise en place d'une cellule de suivi	23	47%	26	53%	19	50%	19	50%
Seuil d'armement du PCC et déclenchement du PCS	23	47%	26	53%	20	53%	18	47%
Seuil d'alerte	23	47%	26	53%	17	45%	21	55%
Plan d'intervention gradué sectoriel	14	29%	35	71%	11	29%	27	71%
Modalités de communication spécifique	0	0%	49	100%	0	0%	38	100%
Modalités de retour à la normale spécifique	12	24%	37	76%	10	26%	28	74%
Annuaire spécifique au risque inondation	5	10%	44	90%	4	11%	34	89%
Autres	1	2%	48	98%	1	3%	37	97%

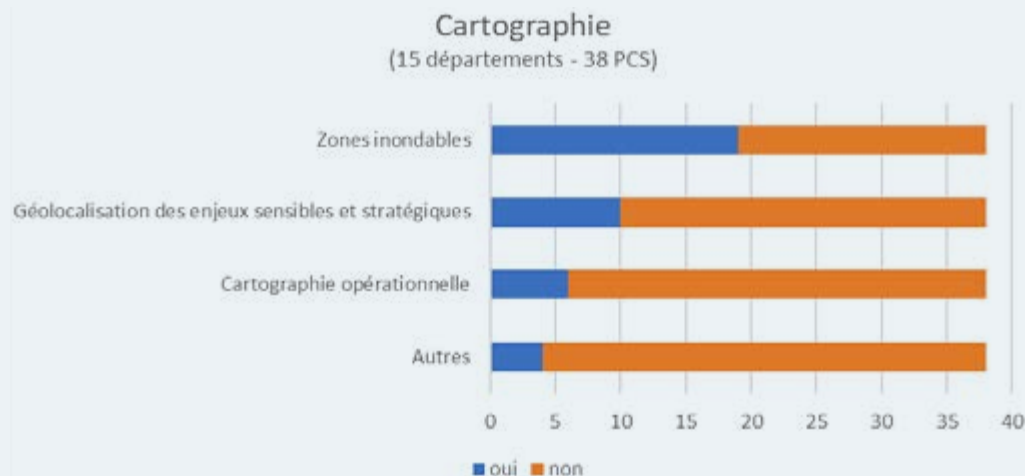
47% des PCS étudiés sur les 23 départements font état de seuils de mise en place d'une cellule de suivi, pour l'armement du PCC et le déclenchement du PCS. Ces chiffres montent à 50% et plus sur les 15 départements prioritaires.

Aucun PCS ne fait état de modalités de communication spécifique sur le risque inondation. Seuls 1/4 des PCS évoquent des modalités de retour à la normale spécifiques. 10% des PCS étudiés disposent d'un annuaire spécifique au risque inondation.

### 4.3.7 CARTOGRAPHIE



Sur les 23 départements, 55% des PCS étudiés disposent d'une cartographie des zones inondables, 31% d'une géolocalisation des enjeux sensibles et stratégiques, 18% d'une cartographie opérationnelle et 18% d'autres cartes (exemple : plan de localisation des centres d'accueil, carte des points clés du réseau hydrographique, balisage et itinéraires d'évacuation...).



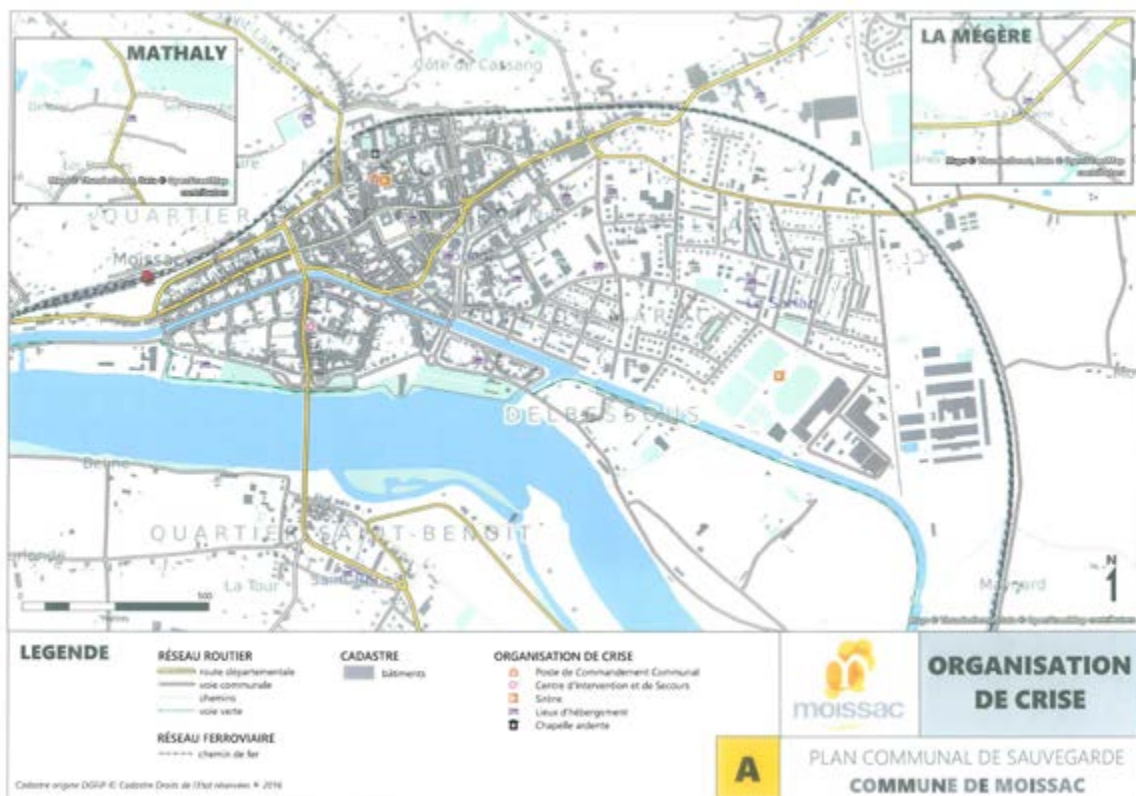
Sur les 15 départements prioritaires, 50% des PCS étudiés disposent d'une cartographie des zones inondables, 26% d'une géolocalisation des enjeux sensibles et stratégiques, 16% d'une cartographie opérationnelle et 11% d'autres cartes.

#### RECOMMANDATION PCS N°8

Disposer sur des supports cartographiques des zones inondables avec une localisation des enjeux spécifiques est essentiel en cas d'événement pour avoir une vision d'ensemble de la situation et des actions prioritaires à mener.

### BONNE PRATIQUE PCS N°6

Le PCS de la commune de Moissac dans le Tarn-et-Garonne dispose d'une cartographie de localisation des enjeux stratégiques.



#### 4.3.8 MAINTIEN OPÉRATIONNEL DU PCS

	23 départements						15 départements					
	oui		non		np		oui		non		np	
Mise à jour périodique	18	37%	15	31%	16	33%	15	39%	12	32%	11	29%
Prise en compte du retour d'expérience	0	0%	0	0%	49	100%	0	0%	0	0%	0	100%
Exercice	1	2%	0	0%	48	98%	1	3%	0	0%	37	97%
Formation	0	0%	0	0%	49	100%	0	0%	0	0%	38	100%

Sur les 23 départements, seuls 37% des PCS des 49 communes mentionnent des mises à jour régulières de leur document, sur les 15 départements prioritaires, 39% des 33 communes.

Sur les 23 départements, 15 PCS n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour depuis plus de 5 ans soit 31%, sur les 15 départements prioritaires, 13 PCS, soit 40%.

#### RECOMMANDATION PCS N°9

Le PCS doit faire l'objet d'une mise à jour périodique dans un délai qui ne doit pas dépasser 5 ans. Cette mise à jour fait l'objet d'un arrêté municipal d'approbation et est diffusée à l'ensemble des services en charge de la gestion de crise : préfecture, pompiers, police, gendarmerie...

Aucun PCS ne mentionne la prise en compte d'un retour d'expérience ou des démarches de formation autour du PCS.

Un seul PCS mentionne l'organisation d'exercices de sécurité civile en listant les dates, thèmes, objectifs et participants.

#### BONNE PRATIQUE PCS N°7

Le PCS de la commune de Nîmes dans le Gard intègre un tableau de synthèse sur les exercices réalisés qui détaille les dates des exercices de sécurité civile organisés, les thèmes, les objectifs et les participants.

#### 4.3.9 BONNES PRATIQUES AUTOUR DU PCS

	23 départements						15 départements					
	oui		non		np		oui		non		np	
Plaquette de communication spécifique inondation	0	0%	0	0%	49	100%	0	0%	0	0%	38	100%
Réunion publique sur le PCS	0	0%	0	0%	49	100%	0	0%	0	0%	38	100%
Accès au PCS sur le site internet de la mairie	7	14%	42	86%	0	0%	5	13%	33	87%	0	0%

Les informations relatives à l'existence d'une plaquette de communication spécifique inondation et à la mise en place d'une réunion publique sur le PCS ne sont précisées dans aucun PCS ni sur les sites internet des communes concernées.

Sur les 23 départements, seuls 14% des PCS (version publique) sont accessibles sur les sites internet des 49 communes, sur les 15 départements prioritaires, 13%.

## 5 SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

L'étude montre qu'au niveau qualitatif, l'actualisation des DDRM sur les 23 départements est globalement satisfaisante (seuls 5 sur 23 nécessitent une mise à jour à court terme). A contrario, la couverture en DICRIM et PCS est largement perfectible et doit faire l'objet d'une préoccupation et d'un effort particulier des acteurs locaux.

Pour le suivi de ces outils réglementaires, une organisation et des outils de partage sont encore à réfléchir au niveau local pour disposer d'un système performant et veiller à un renseignement optimisé de la base nationale Gaspar.

Du point de vue qualitatif, le contenu des volets « inondation » de ces documents est hétérogène même si des améliorations sont notées au sein des documents les plus récents. Diverses recommandations ont été formulées afin d'optimiser ce contenu. Le tableau ci-dessous les récapitule.

Les bonnes pratiques mentionnées au sein du rapport peuvent servir d'exemples au niveau local pour optimiser les documents et l'organisation associée (ex : mission départementale d'appui opérationnelle à l'élaboration des DICRIM et des PCS ; flyer de communication et de synthèse du DDRM...).

Les grilles d'analyse qualitative produites dans le cadre de la présente étude pour les DDRM, DICRIM et PCS constituent des outils mis à disposition des acteurs locaux pour prolonger le travail sur le territoire et réaliser des autodiagnostic.

Il apparaît utile à l'échelle de l'arc méditerranéen afin de mesurer la progression dans le temps que la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » réalise et publie chaque année des bilans quantitatifs et tous les 5 ans une analyse qualitative du même type que celle exposée dans le présent rapport.

Au-delà de l'existence de documents de qualité sur les territoires, une analyse de leur impact auprès des populations (connaissance, compréhension, utilité ...) et de leur caractère opérationnel serait également utile, même si les retours d'expérience d'inondations passées donnent déjà quelques signaux en la matière.

Recommandations formulées			
Type	N°	Intitulé	Paragraphe
Générique	1	Mise en place d'une organisation départementale pour le suivi de la réalisation des documents réglementaires	2.2.6
	2	Mise en place à l'échelle régionale et départementale d'une base de données sur les PCS-DICRIM	
	3	Réalisation d'un bilan annuel quantitatif de la production des outils PCS-DICRIM	
	4	Révision du DICRIM tous les 5 ans	
DDRM	1	Exhaustivité du DDRM sur l'ensemble des risques et leur nature	4.1.1.1
	2	Prise en compte des épisodes cévenols et des pluies intenses méditerranéennes	4.1.1.2
	3	Mention du changement climatique	4.1.1.5
	4	Mention de la mission Référent Départemental Inondation	4.1.2
	5	Mention de la MIAM dans les DDRM	
	6	Mention de l'existence et du rôle des autorités gémapiennes, des syndicats de rivières, des EPAGE et des EPTB	
	7	Mise en avant de la campagne de sensibilisation sur les 8 bons comportements	4.1.3.1
	8	Mention des consignes à suivre en cas d'inondation	4.1.3.2
	9	Présentation des outils d'instrumentation et de suivi en local	4.1.4
	10	Valorisation des démarches partenariales et des outils de gestion de bassin	4.1.6
	11	Présentation des dispositifs d'accompagnements et de financement des mesures de réduction de la vulnérabilité	4.1.7
	12	Présentation des outils départementaux et communaux en matière de gestion de crise	4.1.8
	13	Réalisation de documents cartographiques de synthèse	4.1.9
	14	Mention des critères utilisés pour la définition de l'exposition des communes aux inondations	4.1.12
	15	Création de pages Web dédié au DDRM	4.1.13
DICRIM	1	Exhaustivité du document sur l'ensemble des risques et leur nature	4.2.2
	2	Mise en place de repères de crue	4.2.3
	3	Mention des consignes de sécurité face au risque inondation	
	4	Mise en avant d'événements passés	4.2.4
	5	Diffusion d'information sur les outils de vigilance et d'avertissement locaux	4.2.5
	6	Mise en avant d'actions emblématiques en matière d'inondation	4.2.7
	7	Réalisation de documents cartographiques de synthèse	4.2.9
	8	Communication active lors de la diffusion du DICRIM	4.2.11
PCS	1	Définition de niveaux de gravité en fonction de la pluviométrie, de la hauteur et du débit des cours d'eau pour une montée en puissance de l'organisation communale et de l'alerte des populations	4.3.1
	2	Recensement des enjeux	4.3.2
	3	Réalisation de fiches procédures sur des outils de vigilance disponibles	4.3.3
	4	Définition de modalités d'information des populations en fonction des différentes phases de gestion de l'inondation	4.3.4
	5	Elaboration de fiches réflexes spécifiques au risque inondation	4.3.5
	6	Implantation du PCC et des CARE hors zone inondable	4.3.6
	7	Articulation entre PCS et PPMS ou CPS	4.3.6
	8	Réalisation de cartographies opérationnelles pour la gestion de crise	4.3.7
	9	Mise à jour périodique du PCS	4.3.8

## 6 ANNEXES

### 6.1 GRILLE DE LECTURE DDRM

#### GRILLE DE LECTURE DDRM Partie risque inondation - spécificités Arc Méditerranéen

*Précautions d'usage : Cette grille de lecture a été conçue pour mener une analyse globale et comparative des DDRM sur l'Arc méditerranéen. Le contenu de cette grille de lecture n'a pas été construit comme un référentiel obligatoire. Il vise à permettre une analyse fine du DDRM sur la partie « risque inondation » avec les spécificités relatives à l'Arc méditerranéen. Une priorisation des informations est à intégrer à la lecture pour s'adapter au contexte local et à la date de mise à jour des documents.*

Région :  
Département : Ardèche (07)  
Date du DDRM :

Thématiques	Observations *
<b>CONNAISSANCE DES RISQUES INONDATIONS</b>	
Liste des phénomènes auxquels le département est exposé : <input checked="" type="checkbox"/> Risque climatique <input checked="" type="checkbox"/> Débordement de cours d'eau <input checked="" type="checkbox"/> Ruissellement <input checked="" type="checkbox"/> Remontée de nappes <input checked="" type="checkbox"/> Phénomènes karstiques <input checked="" type="checkbox"/> Submersion marine <input checked="" type="checkbox"/> Tsunami et raz-de-marée <input checked="" type="checkbox"/> Mention des pluies intenses méditerranéennes <input checked="" type="checkbox"/> Dynamique rapide <input checked="" type="checkbox"/> Non précisé	
Données sur les bassins versants	
Données présentées sur les aléas et les risques	TRI, EAIP
Impact du changement climatique	
Ouvrages de protection	
Interaction risques inondations et technologiques	
Données sur les enjeux exposés	Population, emploi, enjeux sensibles (camping, parking souterrain...) et stratégiques en zone inondable
Mémoire des événements et retour d'expérience	
<b>ACTEURS CLES</b>	
Rappel des rôles et responsabilités des acteurs	
Mention d'acteurs clés : <input checked="" type="checkbox"/> Préfectures <input checked="" type="checkbox"/> Collectivités (préciser : commune, intercommunalité, CD, CR) : <input checked="" type="checkbox"/> Services de secours <input checked="" type="checkbox"/> Météo-France <input checked="" type="checkbox"/> SCHAPI <input checked="" type="checkbox"/> SPC <input checked="" type="checkbox"/> RDI <input checked="" type="checkbox"/> DDT(M) <input checked="" type="checkbox"/> Mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranéen (MIAM) <input checked="" type="checkbox"/> Syndicats de rivières, EPTB, EPAGE <input checked="" type="checkbox"/> Agence de l'eau <input checked="" type="checkbox"/> Autres	
<b>INFORMATION PREVENTIVE</b>	
DICRIM	
Recommandations en matière de modalités de communication et de sensibilisation	Exemple : réunion publique, site internet...



Éducation préventive	
Information Acquéreur-Locataire	
Repères de crue	
Consignes en cas d'évènement	
8 bons comportements pluie-inondation	
Pictogrammes	
Observatoire	
<b>OUTILS DE VIGILANCE INSTITUTIONNELS</b>	
Vigilance météorologique	<i>Pour chaque outil, est-il cité, présenté dans ses principes, modalités de connexion, fonctionnement et limites Détail du nombre de vigilance météorologique par an</i>
APIC	
Vigicrues	
Vigicrues Flash	
RYTHMME (en région PACA uniquement)	
<b>DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ET D'AVERTISSEMENT LOCAUX</b>	
Instrumentation et suivi en local	<i>Objet, localisation, gestionnaire, accès aux données</i>
Dispositif d'avertissement local	
<b>MAITRISE DE L'URBANISATION</b>	
PAC	
PPR	
SCOT	
PLU	
Gestion des eaux pluviales	<i>Mention des outils de gestion</i>
<b>DEMARCHES PARTENARIALES ET OUTILS DE GESTION DE BASSIN</b>	
GEMAPI	
PGRI	
SLGRI	
PAPI	
SDAGE	
SAGE	
Contrat de rivière	
<b>REDUCTION DE LA VULNERABILITE</b>	
Principes généraux	
Mesures collectives de réduction de la vulnérabilité	<i>Description et exemples</i>
Mesures individuelles de réduction de la vulnérabilité	<i>Description et exemples</i>
Accompagnement et financement	
<b>PREPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE ET GESTION DE CRISE</b>	
Dispositif ORSEC	
PCS	
PPMS	
CPS	
POMSE	
Autres	<i>Préciser : POI, PUI, PPI...</i>
<b>CARTOGRAPHIE</b>	
Hydrographie et bassins versants	
EAIIP	
AZI	
PPRI ET PPRL	
TRI	
SLGRI	
PAPI	
Cartes des tronçons et cours d'eau suivi par un dispositif	
Cartes des tronçons et cours d'eau suivi par un dispositif local	

Carte des Cat'Nat Inondation	<i>Dont submersion marine</i>
Ouvrages hydrauliques dont barrages	
Autres	
<b>ILLUSTRATIONS ET SCHEMAS</b>	
Photos	
Schémas explicatifs	<i>Notamment phénomènes de pluies intenses méditerranéennes, carte de vigilance météorologique</i>
<b>LIENS UTILES</b>	
Vigilance météorologique	
Vigicrués	
APIC - Vigicrués Flash	
GEORISQUES	
BDHI	
Base Nationale sur les repères de crues	
Mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranéen (MIIAM)	
Centre Européen de prévention du Risque Inondation (CEPRI)	
Autres	
<b>TABLEAU DE SYNTHESE DES COMMUNES EXPOSEES (DONNEES PAR COMMUNE)</b>	
Critères reconnus pour définir l'exposition aux inondations	
PPRI	
PPRL	
CAT'NAT	
TRI	
SLGRI	
PAPI	
Rupture de barrage	
Synthèse statistique départementale	
<b>BONNES PRATIQUES AUTOUR DU DDRM</b>	
Plaquette	
Version pdf en ligne	
Pages web mises à jour périodiquement	

*\* D'une façon générale sur les sujets mentionnés, préciser si la thématique est abordée, de quelle façon et si le niveau de détail est adapté*

## 6.2 GRILLE DE LECTURE DICRIM

## GRILLE DE LECTURE DICRIM

### Partie risque inondation - spécificités Arc Méditerranéen

*Précautions d'usage : Cette grille de lecture a été conçue pour mener une analyse globale et comparative des DICRIM sur l'Arc méditerranéen. Le contenu de cette grille de lecture n'a pas été construit comme un référentiel obligatoire. Le contenu réglementaire du DICRIM est déterminé par l'article R. 125-11 du Code de l'environnement. Cette grille vise à permettre une analyse fine du DICRIM sur la partie risque inondation avec les spécificités relatives à l'Arc méditerranéen. Une priorisation des informations est à intégrer à la lecture pour s'adapter au contexte local, à la date de mise à jour du DICRIM et aux spécificités de ce document qui doit être communicant et synthétique pour donner envie d'être lu.*

Région :

Département :

Intercommunalité :

Commune :

Contexte (plaine, littoral, montagne, ...) :

PPRI  oui  non Date approbation :

Date du DICRIM :

Nombre de Cat'Nat inondation depuis 1982 (source : <http://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique Connaître les risques près de chez vous) :

*Au-delà de la présence d'un PPRI approuvé rendant obligatoire l'élaboration d'un DICRIM, il est à noter que sur l'ensemble de l'Arc Méditerranéen (23 départements, 6 535 communes), cette obligation s'applique à l'ensemble des communes du fait de l'article L133-1 du code forestier.*

Thématiques	Observations *
<b>CONNAISSANCE DES RISQUES INONDATIONS</b>	
Liste des phénomènes auxquels la commune est exposée :	
<input checked="" type="checkbox"/> Risque climatique	
<input checked="" type="checkbox"/> Débordement de cours d'eau	
<input checked="" type="checkbox"/> Ruissellement	
<input checked="" type="checkbox"/> Remontée de nappes	
<input checked="" type="checkbox"/> Phénomènes karstiques	
<input checked="" type="checkbox"/> Submersion marine	
<input checked="" type="checkbox"/> Tsunami et raz-de-marée	
<input checked="" type="checkbox"/> Mention des pluies intenses méditerranéennes	
<input checked="" type="checkbox"/> Dynamique rapide	
<input checked="" type="checkbox"/> Non précisé	
Données sur les bassins versants	
Données présentées sur les aléas et les risques	<i>Carte des zones exposées</i>
Ouvrages de protection	
Mémoire des événements	
<b>INFORMATION PREVENTIVE</b>	
IAL	
Repères de crue	
Consignes en cas d'évènement	
8 bons comportements pluie-inondation	
Pictogrammes	
PPMS	
PCS	
<b>ILLUSTRATIONS ET SCHEMAS</b>	
Photos	
Schémas explicatifs	<i>Notamment phénomènes de pluies intenses méditerranéennes, carte de vigilance météorologique</i>
<b>MENTION/LIEN VERS LES OUTILS DE VIGILANCE INSTITUTIONNELS</b>	
Vigilance météorologique	

Vigicrues	
<b>MENTION DE DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ET D'AVERTISSEMENT LOCAUX</b>	
Instrumentation et suivi en local	<i>Objet, localisation, gestionnaire, accès aux données</i>
Dispositif d'avertissement local	
<b>MAITRISE DE L'URBANISATION</b>	
PPRI	
PLU	
<b>DEMARCHES PARTENARIALES ET ZOOM SUR DES ACTIONS EMBLEMATIQUES</b>	
PAPI	
Information sur des actions emblématiques	<i>Travaux de protection, démarche réduction de la vulnérabilité...</i>
<b>REDUCTION DE LA VULNERABILITE</b>	
Principes généraux	
Mesures collectives de réduction de la vulnérabilité	<i>Description et exemples</i>
Mesures individuelles de réduction de la vulnérabilité	<i>Description et exemples</i>
Accompagnement et financement	
<b>CARTOGRAPHIE</b>	
Carte des zones inondables	
Localisation des repères de crues	
Autres	
<b>CONTACTS UTILES</b>	
Syndicat de rivière	
Autres	
<b>BONNES PRATIQUES AUTOUR DU DICRIM</b>	
Version pdf en ligne	
Pages web mises à jour périodiquement	
Réunion publique sur le DICRIM	

\* D'une façon générale sur les sujets mentionnés, préciser si la thématique est abordée, de quelle façon et si le niveau de détail est adapté

## 6.3 GRILLE DE LECTURE PCS

## GRILLE DE LECTURE PCS

### Partie risque inondation - spécificités Arc méditerranéen

*Précautions d'usage : Cette grille de lecture a été conçue pour mener une analyse globale et comparative des PCS sur l'Arc méditerranéen. Le contenu de cette grille de lecture n'a pas été construit comme un référentiel obligatoire. Le contenu réglementaire du PCS est déterminé par l'article L. 731-3 du Code de la sécurité intérieure. Cette grille vise à permettre une analyse fine du PCS sur la partie risque inondation avec les spécificités relatives à l'Arc méditerranéen. Une priorisation des informations est à intégrer à la lecture pour s'adapter au contexte local et à la date de mise à jour des documents.*

Région :

Département :

Intercommunalité :

Commune :

Contexte (plaine, littoral, montagne, ...) :

PPRI oui non Date approbation :PCS obligatoire oui non Date approbation :Nombre de Cat'Nat depuis 1982 (source : <http://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique Connaître les risques près de chez vous) :

Thématiques	Observations *
<b>CONNAISSANCE DES RISQUES INONDATIONS</b>	
Liste des phénomènes auxquels la commune est exposée : <input checked="" type="checkbox"/> Risque climatique <input checked="" type="checkbox"/> Débordement de cours d'eau <input checked="" type="checkbox"/> Ruissellement <input checked="" type="checkbox"/> Remontée de nappes <input checked="" type="checkbox"/> Phénomènes karstiques <input checked="" type="checkbox"/> Submersion marine et raz-de-marée <input checked="" type="checkbox"/> Tsunami <input checked="" type="checkbox"/> Mention des pluies intenses méditerranéennes <input checked="" type="checkbox"/> Non précisé	<i>Pour le débordement de cours d'eau, préciser s'il est mentionné qu'il s'agit de crues lentes, rapides ou torrentielles</i>
Données sur les bassins versants	<i>Désignation, surface des bassins versants, temps de concentration...</i>
Données présentées sur les aléas et les risques	<i>En existe-t-il ? Données chiffrées ? Cartographie ? Quelle est la source des données : PPRI, TRI, EAIP</i>
Détermination de scénarii possibles d'événements	<i>Plusieurs scénarii sont-ils prévus dans le PCS ? Si oui, permettent-ils de traiter les premiers débordements, l'aléa de référence et l'aléa exceptionnel ?</i>
Niveaux de gravité en fonction de la pluviométrie, de la hauteur et du débit des cours d'eau	<i>Pour chaque scénario, des valeurs seuils sont-elles définies (H, Q et P) ? Des repères visuels sont-ils prévus pour compléter ?</i>
Ouvrages de protection	<i>Existent-ils ? Sont-ils connus ? Propriétaire ? Type d'ouvrage ? Limites de l'ouvrage... Un dispositif spécifique de surveillance en crue est-il prévu ?</i>
Mémoire des événements et retour d'expérience	<i>Des archives, traces, cartes... Sont-elles conservées après chaque événement ?</i>
<b>ENJEUX</b>	
Données sur les enjeux exposés	<i>Données chiffrées ou cartographies relatives à la population, enjeux sensibles (camping, parking souterrain...) et stratégiques en zone inondable Un croisement entre les différents aléas prévus et les enjeux du territoire est-il réalisé ? pour chaque scénario ?</i>
Sites sensibles et à risques, enjeux vulnérables	<i>Listes, localisations, caractéristiques, coordonnées</i>

Enjeux stratégiques	Listes, vulnérabilité
Interaction risques inondations et technologiques	ICPE en zone inondable, risques associés, contacts
<b>OUTILS DE VIGILANCE INSTITUTIONNELS</b>	
Vigilance météorologique	Pour chaque outil, est-il cité, présenté dans ses principes, accès et modalités de connexion, nature et support de l'information, fonctionnement et limites, fiches réflexes d'utilisation, destinataires et partages des avertissements
APIC	La commune est-elle abonnée à APIC ? Sur le périmètre de la commune uniquement ? Aussi pour les communes en amont sur le bassin versant ?
Vigicrues	Quelles stations (adresse, type...), quels cours d'eau surveillés et quels liens internet pour aller vérifier la station ?
Vigicrues Flash	La commune est-elle éligible ? Et si oui est-elle abonnée ?
RYTHMME (en région PACA uniquement)	
<b>DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ET D'AVERTISSEMENT/ALERTE LOCAUX</b>	
Instrumentation et suivi en local	Objet, localisation, gestionnaire, accès aux données
Dispositif d'avertissement local	Une procédure d'avertissement local existe-t-elle ?
Dispositif d'alerte locale	Destinataire des alertes GALA
<b>INFORMATION DES POPULATIONS</b>	
Avant (information préventive)	Préciser les outils et les modalités envisagées
Pendant (communication de crise)	Préciser les outils et les modalités envisagées
Après (information post-crise)	Préciser les outils et les modalités envisagées
<b>FICHES ACTIONS DES ACTEURS CLES</b>	
Rappel des rôles et responsabilités des acteurs	
Fiches réflexes spécifiques inondation	Ces fiches existent-elles ?
Lien avec intercommunalité	Et lien avec les communes amont-aval
Lien avec le syndicat de rivière	
Lien avec acteurs externes	A citer
<b>PREPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE ET GESTION OPERATIONNELLE</b>	
Localisation du PCC en zone non inondable	Est-on sûr qu'en cas d'inondation, le PCC sera alimenté électriquement ?
Localisation du CARE et voie d'accès associés en zone non inondable	Est-on sûr qu'en cas d'inondation, le CARE sera alimenté électriquement ?
Anticipation locale	Des actions spécifiques sont-elles définies ?
Seuil de mise en place d'une cellule de suivi	Des actions spécifiques sont-elles définies ?
Seuil d'armement du PCC et déclenchement du PCS	Des actions spécifiques sont-elles définies ?
Seuil d'alerte	Des actions spécifiques sont-elles définies ?
Plan d'intervention gradué sectoriel	Plan structuré et proportionné en fonction de seuils d'alerte ou d'observation sur le terrain ?
Lien PPMS	Des actions spécifiques sont-elles définies ?
Lien CPS	Des actions spécifiques sont-elles définies ?
Modalités de communication spécifique	Vers des enjeux spécifiques ?
Modalités de retour à la normale spécifique	
Annuaire spécifique au risque inondation	
Autres	
<b>CARTOGRAPHIE</b>	
Zones inondables	Carte pour chaque scénario, crue fréquente, crue moyenne, crue exceptionnelle...
Géolocalisation des enjeux sensibles et stratégiques	
Cartographie opérationnelle	Les cartographies présentes dans le PCS paraissent-elles opérationnelles ?
Autres	
<b>MAINTIEN OPERATIONNEL DU PCS</b>	
Mise à jour périodique	
Prise en compte du retour d'expérience	Démarche de formalisation d'un REX, capitalisation de

	<i>données tout au long de la crise ou en post-crise</i>
Exercice	<i>Date, organisateur</i>
Formation	
<b>BONNES PRATIQUES AUTOUR DU PCS</b>	
Plaquette de communication spécifique inondation ?	<i>A destination de qui ? Population ?</i>
Réunion publique sur le PCS	

*\* D'une façon générale sur les sujets mentionnés, préciser si la thématique est abordée, de quelle façon et si le niveau de détail est adapté*

## RÉDACTEURS

### CYPRÈS :

Caroline HERVE

Nicolas CATALA

### DREAL Provence Alpes Côte d'Azur :

Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC

Mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen »

## CONCEPTION GRAPHIQUE

Valérie SCOTTO DI CESARE

[www.vsdcom.fr](http://www.vsdcom.fr)

## DATE DE PUBLICATION

Novembre 2018







## RÉDACTEURS

### CYPRÈS :

Caroline HERVE  
Nicolas CATALA

### DREAL Provence Alpes Côte d'Azur :

Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC  
Mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen »



## CONCEPTION GRAPHIQUE

Valérie SCOTTO DI CESARE  
[www.vsdcom.fr](http://www.vsdcom.fr)

## DATE DE PUBLICATION

Novembre 2018